



EQUIPE MUNICIPALE

Maire Monique Laurent

1^{er} adjoint Christian Martinon

2^e adjointe Nicole Thivard

3^e adjoint Serge Malet

4^e adjointe Isabelle Kapfer-Serve

5^e adjoint Alain Dargère

Conseiller délégué Pierre Hulin

Conseillers municipaux :

Marie-Bernadette Coquard

Jean-Pierre Chabrant

Floriane de Camaret

Evelyne Dutour

Daniel Lainé

Isabelle Seemann

Vincent Marty

Colette Bonnet

Bruno Buisson

Marie-Claude Chancellier

Jean-Yves Dutour

Luc Fornas

PUBLICATION

Directrice de publication :

Monique Laurent

Conception & Rédaction :

Commission Vie associative

et Communication

Contact publication :

com.mairiesavigny69@gmail.com

Contact mairie :

mairie@mairie-savigny69.fr

Tel. 04.74.72.09.09

Site Internet :

www.mairie-savigny69.fr

Facebook Mairie Savigny-Rhône

950 exemplaires

L'édito du Maire

**Madame, Monsieur,
Chères Savignaises, Chers Savignois,**

Enfin ! Le retour à une vie presque normale. Même si le port du masque reste souvent nécessaire, quel plaisir pour nous tous de pouvoir voyager, faire la fête ou tout simplement se réunir en famille ou câliner ses petits-enfants!

Et c'est aussi avec joie et émotion que nous retrouvons les fêtes associatives qui rythment habituellement nos week-ends. Je tiens encore une fois à remercier les bénévoles qui sont restés en alerte pour maintenir les activités et organiser les premiers événements : la vente à emporter des « 1 », les concours de pétanque, le tournoi Open de tennis, le festival de Sav'unis les arts, l'inédite « chaudière estivale » des 1... Et bien sûr nous attendons tous avec impatience la fête des classes prévue le 19 septembre.

Du côté de la vie municipale, différents dossiers engagés vont se concrétiser. Après des mois de concertation, nous avons enfin obtenu l'accord des Architectes des Bâtiments de France et celui de la DRAC pour l'installation du city stade sous la mairie. Et puisqu'une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, nous avons aussi obtenu une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en complément de celles du Département et de l'Etat : l'ensemble des subventions de ce projet couvriront plus de 70% des dépenses. Nous espérons que nos jeunes pourront profiter de cet espace en fin d'été.

La modification du PLU avance aussi étape par étape. Nous avons pu intégrer plusieurs demandes exprimées lors de la phase de concertation. Le dossier a été transmis aux organismes publics associés dont nous attendons les avis d'ici la fin de

Dans ce numéro

P.1 Edito & brèves municipales

P.2 Informations locales

P.5 Informations municipales

P.9 Associations

P.16 Conseils municipaux

P.26 Zoom

P.28 Manifestations culturelles & sportives

l'été. Viendra ensuite l'enquête publique où vous pourrez faire vos remarques avant l'approbation finale.

Parmi nos préoccupations, il y a la retenue collinaire de la Font Porée. Pour préciser les aménagements à réaliser en vue de sécuriser la digue, nous avons sollicité un avis technique et consulté les Services spécialisés de l'état et le Syndicat de rivière Brévenne Turdine. Nous espérons pouvoir réaliser les travaux nécessaires en fin d'été.

Nous poursuivons l'étude du pôle santé qui est maintenant bien engagée : l'analyse des besoins et espaces disponibles va nous permettre de définir plusieurs hypothèses d'aménagements. Viendront ensuite les évaluations techniques et financières. Avant sa mise en œuvre, nous ne manquerons pas de vous rencontrer pour vous présenter ce projet.

Pour finir, peut-être avez-vous lu dans la presse que des candidats aux élections départementales avaient évoqué un projet de création d'une route qui reliait la RD 389 à St Romain en passant par la Ponchonnière en vue de dévier L'Arbresle et Sain Bel. Je précise que je n'ai pas été consultée sur ce sujet. Avec l'ensemble des élus de la commune, nous resterons très vigilants sur les réflexions qui pourraient être menées sachant que clairement nous n'adhérons pas à ce projet tel que proposé.

Pour le moment, gardons confiance en l'avenir et profitons des plaisirs de la vie. Bel été et bonnes vacances à tous !

Bien à vous,

Monique LAURENT,
Maire de Savigny.



BREVES MUNICIPALES

Ouverture déchèteries :

Courzieu-La Brevenne

Lundi et mercredi de 14h à 18h

Mardi et vendredi de 9h à 12h / 14h à 18h

Samedi de 9h à 18h

Fleurieux sur L'Arbresle

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h / 14h à

18h - Samedi de 9h à 18h

Horaires d'été

Bruits de voisinage (nuisances sonores selon arrêté préfectoral du 27 juillet 2015)

Horaires pour l'utilisation des tondeuses, outils du jardin et bricolage :

Jours ouverts : 8h30-12h / 14h30-19h30

Samedi : 9h-12h / 15h-19h

Dimanche & jours fériés : 10h-12h

Compost à récupérer

Les participant(e)s au prochain chantier jeunes de Savigny vont mettre en sac le compost issu des composteurs partagés, place des Moines.

Si vous avez un jardin ou des petites plantations, n'hésitez pas à venir récupérer un sac :



le lundi 19 juillet de 9h30 à 11h30
devant les composteurs

Si vous ne pouvez pas être présents, vous pouvez vous faire connaître en mairie.

Covid 19 : L'Agirc-Arrco aux côtés des plus de 75 ans

Les caisses de retraite complémentaire Agirc-Arrco proposent à leurs retraités de 75 ans et plus deux services pour les aider à faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

Besoin d'être accompagné pour un rendez-vous médical ? Sortir Plus permet d'organiser des sorties en voiture ou à pied en étant accompagné.e par un professionnel agréé par l'Agirc-Arrco. Le service se règle au moyen de chèques CÉSU, un chéquier coûtant 15 € et donnant droit à 150 € de sorties. Et ça marche aussi pour aller faire des courses, chez le coiffeur, dans la famille !...

Période de convalescence ? Absence ou indisponibilité des proches aidants ? Retour d'hospitalisation ?... L'Aide à domicile momentanée, ce sont 10h d'aide à domicile (courses, préparation des repas, ménage...) à répartir sur une période maximum de six semaines. Entièrement prise en charge par l'Agirc-Arrco, **elle est accordée sans conditions de ressources** aux retraités ne bénéficiant pas d'aide à domicile régulière.

Pour bénéficier de ces services, contacter le :
0 971 090 971 Service gratuit +prix appel



Application illiwap

La commune est maintenant équipée de l'application illiwap. Elle vous permet de recevoir en temps réel les informations communales. N'hésitez pas à la télécharger, elle est gratuite, sans inscription, et sans publicité.

01 TÉLÉCHARGER L'APPLICATION ILLIWAP
Sur Google Play (Android), Sur AppStore (iOS), Sur App Gallery (Huawei)

02 RECHERCHEZ VOTRE COMMUNE
Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application. Scannez le QR Code de la version illiwap.

03 SUIVEZ VOTRE COMMUNE
Cliquez sur le bouton SUIVRE pour vous abonner à l'actualité de la commune.

RECEVEZ LES NOTIFICATIONS
Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans l'actualité de votre application pendant 30 jours. Restez informé en temps réel et en lien avec votre commune.

LES AVANTAGES !
GRATUITE : Téléchargement gratuit et sans engagement.
SANS INSCRIPTION : Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle n'est collectée.
SANS PUBLICITÉ : Recevez les informations sans être gêné par l'apparition de publicité.

01 POUR S'ABONNER À UNE STATION LIÉE...
1. Cliquez sur l'onglet « Plus stations... »
2. Cliquez sur la station de votre choix.

02 ENSEMBLE...
Cliquez sur l'onglet « Stations liées » et suivez la station liée de votre choix dans la liste qui vous est proposée.

RECEVEZ LES NOTIFICATIONS !
Recevez uniquement les informations des stations qui vous intéressent. Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.

LES AVANTAGES !
GRATUITE : Téléchargement gratuit et sans engagement.
SANS INSCRIPTION : Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle n'est collectée.
SANS PUBLICITÉ : Recevez les informations sans être gêné par l'apparition de publicité.

Grande Tombola d'été des Restos du cœur du Rhône

Participez et gagnez !

Week-end de prestige, soirée évocation, sorties en famille, high-tech, ...
De magnifiques cadeaux offerts par nos partenaires



Afin de compléter le financement de leur camion itinérant et aller à la rencontre des plus éloignés et démunis, les Restos du Cœur du Rhône lancent leur première Tombola 100% en ligne, ouverte à tous, depuis le mardi 1er juin 2021.

Objectif : finaliser le financement d'un camion itinérant qui circulera dans les villages du nord-ouest du département.

INFORMATIONS DÉROULEMENT DU JEU :

La tombola démarre le 01/06 et se termine le 31/08/2021.

Le tirage au sort aura lieu le 14 septembre 2021.

Les lots seront à retirer à l'adresse indiquée par mail aux gagnants.

Aucun reçu fiscal ne pourra être émis dans le cadre de cette opération.

<http://www.helloasso.com/associations/les-restos-du-coeur-du-rhone/evenements/grande-tombola-d-ete>

Don du sang
Jeudi 22 juillet 15h-19h
St Germain Nuelles
Prenez rdv :
mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr
0 800 109 900

Rejet des eaux de pèdiuves et lavage de filtres dans le réseau d'eaux usées

Rejet des eaux de vidange en priorité par infiltration dans un puits d'infiltration ou tranchées drainantes

En cas d'impossibilité, rejet vers un exutoire pluvial

Le moustique tigre

COMMENT LE RECONNAÎTRE?

Nom commun scientifique	Moustique tigre Aedes albopictus
Taille	5 - 10 mm
Origine	Asie du Sud-Est
Particularité	Rayé blanc et noir
Longévité	1 mois
Cycle de reproduction	Jusqu'à 150 œufs par ponte et par femelle
Localisation	En France depuis 2004 avec une progression rapide (brèche en 2011 après 21 ans de latence)

COMMENT ÉVITER SON DÉVELOPPEMENT?

C'est sur notre terrain que tout commence. Le moustique tigre se développe dans l'eau, même dans les plus petites quantités. Toute eau calme doit être surveillée, vidée ou renouvelée. C'est en adoptant tous ensemble et régulièrement quelques gestes simples pour lui bloquer l'accès à l'eau que nous gagnerons le match.

- MATÉRIELS DE JARDIN, JONETS...**
Vidés à ce que tous les objets laissés dehors ne puissent devenir des gîtes potentiels. Videz-les, retournez-les ou rangez-les...
- DÉCHETS**
Videz à jeter tous les déchets pouvant retenir l'eau.
- SOUVERAINS SOUS LES POTS DE PLEINS, SEAUX, ARROSOIRS...**
Videz-les souvent (au moins une fois par semaine).
- PISCINES - BASSINS**
Entretenez-les régulièrement et évacuez l'eau retenu sur les bords.
- GOUTTIÈRES, ROUIES, RÉSERVOIRS D'EAU**
Garez pour faciliter le bon écoulement des eaux.
- RÉGULATEURS ET RÉSERVES D'EAU**
Couvrez-les de façon hermétique, en ajoutant un voile moustiquaire fin ou un autre tissu.

L'ASTUCE!
Pour être tranquille tout l'été, mettez du sable dans les coupelles de vos pots de fleurs. Ainsi, vos souverains conserveront l'humidité sous vos plantes sans devenir des gîtes tenaces pour les moustiques tigres.

LE CYCLE DE DÉVELOPPEMENT

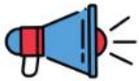
Le frelon asiatique

DISTINGUER LE FRELON ASIATIQUE DU FRELON EUROPÉEN

Frelon européen - <i>Vespa Crabro</i>	Frelon asiatique - <i>Vespa Velutina</i>
Tête rousse et visage jaune	Tête noire et visage orangé
Thorax noir et roux	Thorax noir
Abdomen jaune avec des dessins noirs	Abdomen noir avec une large bande orangée
Pattes rouges	Extrémité des pattes jaune

Pour plus d'informations : www.frelonsasiatiques.fr

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelons asiatiques ? Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site www.frelonsasiatiques.fr afin de connaître les démarches



Fermeture estivale des services et commerces

Agence postale : 12 et 13 juillet puis du 2 au 21 août inclus
Mairie : les samedis 17 juillet, 14 et 21 août
Médiathèque : du 26 juillet au 23 août inclus

Salon de coiffure : du 1er au 24 août inclus

Boulangerie : du 2 au 30 août inclus
 L'année dernière le dépôt de pain n'a pas eu un franc succès. Il n'y en aura pas cette année. Néanmoins, **si vous avez des difficultés à vous approvisionner en pain pendant la fermeture de la boulangerie, vous pouvez contacter la mairie** : 04.74.72.09.09.

LES ACTUS DE LA **MÉDI@THÈQUE**

Exposition « Enfance de l'art »

La médiathèque a accueilli l'exposition de l'atelier « Enfance de l'art » du 15 juin au 7 juillet, qui a permis de faire découvrir les travaux réalisés par les enfants âgés de 6 à 12 ans au cours de l'atelier d'art plastique de Anne Bastit.



ARBOROSA



La vigne et le vin... au pays de l'Arbresle
 Un pays mais deux vignobles

Exposition « La vigne et le vin...au Pays de l'Arbresle. Un pays mais 2 vignobles. »

Du 21 septembre au 22 octobre

Découvrez le monde fascinant du vin à la Médiathèque
 Et samedi 9 octobre 10-12h : rencontre avec Mr Philippe Thomas, un vigneron-conseiller de Savigny.
 Gratuit, sur inscription à : mediathequesavigny@orange.fr

Exposition « Maquette de l'abbaye de Savigny »

Du 14 septembre au 22 octobre

Avec intervention à l'occasion des journées du patrimoine de Mr Jean-Noël Coquard, samedi 18 septembre (à confirmer).



Reprise de l'île aux histoires le mercredi 15 septembre avec deux sessions : à 15h15 et à 16h30



Champs et vergers, Des incivilités au quotidien

Les agriculteurs sont unanimes. Et usés... Depuis le premier confinement, ils doivent faire face à une multiplication des incivilités dont ils sont les victimes au quotidien sur leurs espaces de travail. Un appel au civisme et un rappel des bons comportements à adopter s'imposent.

Voitures stationnées dans les chemins ; intrusion dans les propriétés privées ; dégradations dans les cultures ; chiens en liberté ; déchets en tout genre, dont de nombreux masques ; inconscience des risques potentiels à s'approcher des engins agricoles ; vols de récoltes ; menaces...

« Depuis la crise sanitaire et les premières mesures de confinement, les gens sont toujours plus nombreux à venir chercher un peu d'air et de verdure dans nos campagnes. C'est compréhensible. Mais beaucoup n'ont aucun respect pour notre travail. Chaque jour nous devons en rappeler certains à l'ordre, nous justifier... Parfois la tension monte. Nous voulons juste pouvoir travailler. Aujourd'hui, nous sommes usés... », témoigne une agricultrice désabusée.



Les espaces agricoles ne sont pas des terrains de jeu

Face à cette situation, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle se mobilise. À la suite d'échanges avec des agriculteurs, une campagne de communication est lancée pour sensibiliser les habitants à mieux respecter les espaces agricoles. Des panneaux portant des messages de sensibilisation seront implantés sur les exploitations pour rappeler aux promeneurs les bons comportements à adopter en milieu naturel.

Notre cadre de vie est façonné par l'activité agricole. Nos agriculteurs travaillent dur au quotidien pour nous nourrir et nous avons la chance d'avoir encore une agriculture dynamique sur le territoire. Nous devons tout mettre en œuvre pour respecter les conditions de travail de nos agriculteurs.

Les bons comportements à adopter

Promeneurs, marcheurs, vététistes, cavaliers, cyclistes, motocyclistes... Voici quelques règles de savoir-vivre ensemble à respecter dans les espaces agricoles :

- ◆ Restez sur les chemins balisés (sentiers PDIPR, circuits VTT...)
- ◆ Respecter les propriétés privées et les clôtures ;
- ◆ Tenez votre chien en laisse et ramassez ses excréments ;
- ◆ Ne jetez pas vos déchets dans la nature ;
- ◆ Ne stationnez pas votre voiture dans les chemins ou les champs ;
- ◆ Pour votre sécurité, ne pénétrez pas dans les enclos, n'effrayez pas les animaux ;



Transfert de la compétence Mobilité

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 prévoit que l'ensemble du territoire national devra être, au 1er juillet prochain, couvert par une autorité organisatrice de la mobilité.

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a souhaité devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire, dans un souci de coordination et d'action à une échelle stratégique et cohérente. Cela s'inscrit dans la volonté d'offrir la possibilité à chaque citoyen de disposer de modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle. En effet, la collectivité devient compétente pour impulser une dynamique collective locale en faveur du développement de solutions de mobilité plus durables. Les communes ont été sensibilisées aux enjeux et à l'opportunité que ce transfert de compétence représente, et ont donc voté favorablement avant le 31 mars 2021.

La compétence mobilité est composée de 6 blocs, dont 3 seront exercés par l'Autorité Organisatrice de la Mobilité et 3 seront exercés par l'Autorité Organisatrice des Transports. La CCPA exercera la compétence mobilité sur les 3 blocs suivants :

- Services relatifs aux mobilités actives ou contribution à leur développement
- Services de mobilités solidaires
- Services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribution à leur développement

Afin de réaliser correctement cet exercice, la CCPA élabore un diagnostic des problématiques et des besoins du territoire. Il s'agit d'une phase de rencontre de chacune des 17 communes, de recensement des infrastructures et des services existants en matière de mobilités, des projets et des priorités de chacun. Il permettra l'élaboration d'une stratégie et d'un véritable Plan de Mobilité pour la CCPA à l'échelle du mandat. Le rôle de la CCPA est bien d'élaborer une stratégie pour le territoire, et d'accompagner les communes sur ces sujets. Il ne faut cependant pas oublier que sur la phase de mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie, la CCPA ne pourra pas être seule partie prenante. En effet, en ce qui concerne les travaux d'aménagement de voirie notamment, le gestionnaire de voirie reste le seul habilité à réaliser des infrastructures. Aussi, la CCPA devra travailler en coopération avec le gestionnaire pour développer les solutions de mobilités : communes, département et Etat pour les voiries communales, départementales et nationales présentes sur le territoire. C'est donc une thématique concernant différents acteurs, et seul un travail de concertation et de collaboration permettra de mettre en œuvre le futur Plan de Mobilités de la Communauté de Communes.

LE FUTUR ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL

Sur les 3 autres blocs de la compétence mobilités, afférant aux transports publics réguliers de passagers, aux transports scolaires et aux services de transport à la demande, c'est le futur Etablissement Public Local qui s'en chargera en tant qu'Autorité Organisatrice des Transports. Il succédera au SYTRAL à partir de janvier 2022. Cette année est donc une année de travail autour de la construction de ce nouvel Etablissement Public au statut particulier et spécifique au Rhône, qui intégrera le territoire de la CCPA.

UN ENJEU MAJEUR POUR LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes considère bien l'enjeu fort du développement des mobilités sur son territoire, et prend la compétence mobilités en souhaitant élaborer et mettre en œuvre une stratégie qui répondra concrètement aux besoins du territoire tout en tenant compte de la réalité des faisabilités techniques et financières. La CCPA communiquera désormais régulièrement sur différents sujets de mobilités, et tiendra ses usagers informés des projets sur le territoire. Vous pourrez retrouver dès le 1er juillet une page dédiée à l'offre de service de mobilité sur le territoire, répertoriés dans une plateforme mobilités, sur le site officiel de la Communauté de Communes.

Cette rubrique vous présente les travaux passés ou en cours des différentes commissions composant le Conseil Municipal

C'est avec tristesse que toute l'équipe municipale et l'ensemble des agents communaux ont appris le décès de Jean-Yves Guyot, époux de Guylaine Guyot, agent communal en charge de la comptabilité. Après avoir lutté de très nombreuses et douloureuses années, la maladie a été la plus forte, Jean Yves s'en est allé.

Nous partageons ces moments de tristesse et adressons à Guylaine, ses filles Mélanie et Candice et toute sa famille, tous nos vœux de courage pour surmonter cette épreuve et nos sincères condoléances.

Commission Services à la personne

Chantiers jeunes 2021

Belle réussite pour ces premiers chantiers jeunes à Savigny ! Une quinzaine de jeunes se sont inscrits à cette opération initiée par la CCPA . Il a été décidé de faire 2 chantiers cet été et 1 autre à l'automne aux vacances de la Toussaint.

Le premier chantier consistera en construction de petit mobilier en palettes récupérées pour la cour extérieure de la médiathèque et le second en divers travaux d'entretien des espaces publics (désherbage du cimetière, mise en sacs de terreau des composteurs publics, aménagement du pieto...).

Les groupes de 5 ont été constitués en fonction de leurs compétences et de leurs envies à la suite d'un entretien avec chaque jeune.

Ces chantiers seront encadrés par un animateur Léo Lagrange et des élus.

Les 2 chantiers estivaux se tiendront du 19 au 23 juillet d'une durée de 20h00 sur 5 jours.

Chaque participant recevra une gratification de 100,00 € de la CCPA et un bon cadeau de 50,00 € de la commune de Savigny.

Médiathèque - Premières pages

La Médiathèque du Rhône offre un ouvrage à chaque bébé né l'année précédente. Auparavant appelée « Bébés Lecteurs » cette action est devenue « Premières pages ». En raison du contexte sanitaire, l'édition de 2020 n'a pu avoir lieu.

Il est donc proposé aux familles d'enfants nés en 2019 et 2020 de participer à cette remise d'ouvrage à la médiathèque de Savigny le mercredi 29 septembre 2021. Une adhésion gratuite à la médiathèque sera également offerte d'une durée de 1 an. A cette occasion, la peluche « Bienvenue à Savigny » sera remise à l'enfant. Un courrier d'invitation sera adressé aux familles concernées.

Scolaire et périscolaire - Le règlement des services périscolaires

Le règlement des services périscolaires (garderie et étude) joint au dossier d'inscription a été revu et mis à jour. Validé lors du conseil municipal du 22 juin 2021, il est à conserver par les familles.

Visite de la Mairie

Les enfants des classes de Mme Tardy (CM1 CM2) et de Mme Guyot (CE2 CM1) ont rencontré le Maire, Monique Laurent, le mardi 15 juin et le vendredi 18 juin. Installés dans la salle du conseil municipal, les enfants ont manifesté beaucoup d'intérêt sur le fonctionnement de cette administration.

Boîte à livres St Martin

Le projet « Boîte à livres » de la classe CM1-CM2 d'Irène Rulliat de l'école St Martin prend forme. Il s'agira de mettre à disposition de tous les petits Savignois sur l'espace public des livres. Un vieux bureau d'écolier servira de support. Après avoir présenté leur projet courant mars au Maire, Monique Laurent, une rencontre a été organisée pour en déterminer l'emplacement. Une réponse sera donnée prochainement.

Thématique Mairie, Léo Lagrange et Médiathèque

En partenariat avec le centre de loisirs Léo Lagrange et la Médiathèque, la thématique de l'année 2021 a été décidée, ce sera le recyclage avec en fil rouge « Alice au pays des merveilles ». Des ateliers adultes et enfants, des conférences à destination de tous, des visites de déchetteries et un concours photos seront proposés tout au long de l'année.



Commission Agriculture

Dans l'objectif de promouvoir la vente directe du territoire, la commission agriculture de Savigny travaille à la réalisation d'un flyer de présentation des productions pratiquées. Celui-ci devrait être disponible à l'automne.

Trop souvent, les agriculteurs de la commune sont victimes d'incivilités (vols de fruits ou de matériel, dégradation des cultures ...). Une campagne de communication est lancée à l'échelle de la communauté de communes pour sensibiliser les habitants à mieux respecter les espaces et productions agricoles. Des panneaux portant des messages de sensibilisation seront implantés sur les exploitations pour rappeler aux promeneurs les bons comportements à adopter. Nous espérons que ces messages seront entendus.

Retenue collinaire de la Font Porée

La commune doit mettre aux normes cette retenue construite il y a plus de 30 ans pour servir de réserve d'incendie. Plusieurs études conduites par le passé montrent le risque d'instabilité de cet ouvrage. Aujourd'hui, pour préciser les travaux à réaliser, nous avons sollicité l'appui d'un cabinet spécialisé. Il s'agira d'abaisser le niveau de l'eau et redimensionner le déversoir d'orage en fonction du bassin versant. Pour la mise en œuvre de ces travaux le Syndicat de Rivières Brévenne Turdine (SYRIBT) et le service Eau et Nature de la DDT ont aussi été consultés. Nous espérons pouvoir engager ces travaux en toute fin d'été.

Retenue collinaire



Commission Vie Associative et communication

Avec la levée des restrictions, la vie associative reprend doucement ses activités, et quelques événements viennent apporter un peu de gaieté et de convivialité à notre village. Concours de pétanque du basket, le Miniz'Arts, la chaudière estivale des classes en 1 Merci à tous les organisateurs et bénévoles qui nous permettent de vivre ces moments chaleureux.

Nous espérons tous que les conditions sanitaires continuent de s'améliorer pour pouvoir vivre aussi la fête des classes en 1 le 19 septembre.

Nous avons réuni les associations le 24 juin pour partager les actualités et établir le planning des activités dans les salles communales.

Espérons donc également que chacun puisse reprendre une activité, qu'elle soit sportive, culturelle, artistique, ou tout simplement pour partager de bons moments autour d'une belote, de jeux ou d'une sortie conviviale. Alors, venez découvrir et/ou vous inscrire dans l'une des nombreuses associations lors du **Forum des associations du samedi 4 septembre**. Il y en a pour tous les goûts.

Nous souhaitons aussi organiser un temps convivial pour accueillir les nouveaux arrivants à Savigny.

La commission travaille donc à la réalisation d'un nouveau livret d'accueil qui sera remis à cette occasion.

Les panneaux lumineux permettent de diffuser de nombreuses informations et annoncer les différents événements de la commune. Toutes ces informations sont également relayées sur l'application Illiwap. Si vous ne l'avez pas encore fait, n'hésitez pas à télécharger l'application sur votre portable, c'est gratuit et très pratique. Vous pouvez aussi consulter le site de la mairie, où vous retrouverez les comptes-rendus des Conseils municipaux, les actualités, ou encore votre Bulletin municipal ou les Savigny Infos en couleur.

N'hésitez pas à nous transmettre vos commentaires et/ou suggestions : com.mairiesavigny69@gmail.com

Les nouvelles du P'tit Marché

Nous avons accueilli 2 nouveaux stands depuis le 11 juin.



La Ferme du Petit Arbre - Jean-René Bourrat

Des légumes bio de **la Ferme du petit arbre** de Jean-René Bourrat, maraîcher nouvellement installé à Savigny (voir rubrique « Nouvelles installations d'agriculteurs à Savigny »). Il est aidé par Maxime Deguerre, en stage sur l'exploitation actuellement.



Fruits à co'que - Stéphanie Jobert

Des **Fruits à co'que** avec Stéphanie Jobert, qui nous fait découvrir des produits de producteurs français, noix, noisettes, amandes et leurs produits transformés artisanalement, farines, huile, biscuits salés ou sucrés ... Venez goûter !

Des événements ponctuels viennent animer le marché :

Le 7 mai, un troc de graines tenu par Savuni les arts a permis d'échanger semences ou plants pour son jardin, dans une ambiance « jazz » avec Alexis Requet au saxophone.

La musique s'est de nouveau invitée au marché le 25 juin, avec les élèves de l'école de musique « Mélodie des Sources ». Variétés du groupe d'ados, ou encore morceaux au saxophone, ils nous ont enchantés. Bravo à eux !

Et chaque fin de mois, venez à la rencontre d'auteurs locaux avec le Marché d'auteur(e)s, en partenariat avec la médiathèque.



Troc de graines - SavUni les Arts



Fête de la musique - Mélodie des Sources

A noter aussi qu'en accord avec les commerçants, les horaires du marché continuent de 15h30 à 19h. Vous pouvez aussi consulter le planning du marché sur le site de la mairie, ou le demander en mairie.

Commission Urbanisme

PLU :

Après concertation de la population, nous avons établi le bilan des remarques formulées, certaines ont été prises en compte dans le projet de règlement. Nous avons saisi divers organismes pour avis, la MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers), les Personnes Publiques Associées (La Préfecture, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, les EPCI, les Chambres Consulaire et l'INAO).

Nous prévoyons d'organiser l'enquête publique en septembre pour une approbation définitive par le Conseil Municipal en novembre.

Résidence Saint Louis :

Le projet étant situé en zone archéologique sensible, des sondages préventifs doivent être réalisés en juillet. La construction de l'immeuble devrait débuter en septembre.

Lotissement Domaine de l'Abbaye :

Les travaux de viabilisation se poursuivent. La commune réalise le renforcement du réseau électrique. Un nouveau poste de distribution publique sera édifié en face du futur lotissement, le long de la route départementale sur une parcelle communale.

Quartier de Grange Chapelle :

Dans le cadre du futur aménagement de ce quartier, nous souhaitons l'aménagement d'un giratoire au carrefour des routes départementales RD33, RD 159 et allée de la Grange Chapelle. Pour que cet aménagement puisse se réaliser, nous avons déposé des demandes de subventions.



Travaux du futur lotissement Domaine de l'Abbaye

Commission Voirie



Pont SNCF chemin du Gué

Les travaux ont commencé par un enrochement sur une partie du tunnel qui seront suivis de la pose de glissières de sécurité sur sa longueur afin de le sécuriser.



Route de la Croix de Fer

Travaux réalisés afin d'assainir un point où l'eau stagnait.



Route de la Métralière

Aménagement de la montée de Ferrand pour faciliter le croisement de deux véhicules.

Autres travaux en cours

Pont Barraquin

Préparation en cours afin de pouvoir poser les gardes corps en septembre.

City stade

Les travaux vont démarrer début juillet en dessous de la mairie.

La fin des travaux est prévue pour fin septembre voire octobre suivant les délais de livraison de la structure.

Adressage

La finalisation des nouvelles adresses est en cours.

Cimetière

Des travaux sont prévus pour ajouter 3 cavurnes et 2 columbariums complets de 3 cases et de 2 cases simple.

Autres travaux terminés

Route de Bully

Une partie de la route (de l'impasse du viaduc jusqu'à la fin de la route) a été refaite et améliorée.

Commission Bâtiments

Tout d'abord, bienvenue à Romain qui a rejoint l'équipe technique début juin, en remplacement de Médéric (départ en disponibilité)

Différents travaux ont été réalisés ou sont en cours, par exemple la reprise de l'étanchéité de la toiture de l'école primaire en raison de différentes fuites constatées.



Début des travaux de rechapis des gravures sur le monument aux morts.



Romain RICHARD



Et bien sur la réfection du mur du chalet Montange



D'autres travaux sont programmés dans les prochaines semaines

Commission Environnement et Cadre de Vie



Vous avez tous vu ces panneaux aux différents accès du centre village mais pour certains d'entre nous les cours de code de la route sont parfois un peu lointains et voici peut être quelques rappels.

Extrait de Article R110-2 du code de la route. Définition zone 30 : section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes et les conducteurs d'engins de déplacement personnel motorisés, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.

Applications à Savigny :

La limitation à 30 km/h s'applique à toutes les rues de la zone 30, la fin de cette limitation est signalée par les panneaux fin de zone 30.

Les piétons sont prioritaires sur les véhicules dès lors qu'ils manifestent l'intention de traverser.
Généralisation des priorité à droite (recommandations du CERTU *Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques*).

Nos objectifs :

Limitier la vitesse à 30km/h, c'est favoriser les mobilités douces, piétons, vélos, personnes à mobilité réduite, dans un esprit de partage et de convivialité.

Sécuriser les déplacements des personnes à mobilité réduite, des piétons et des cyclistes.

A 30 km/h au lieu de 50, la violence d'un choc avec un piéton est réduite de 60%, ce qui augmente de façon significative ses chances de survie.

Réduire le bruit des véhicules dans les rues.

Le passage de 30 à 50 km/h réduit de moitié (3 dBA) le bruit d'une voiture.

Simplifier

lisation en



la signa-
créant

LES ASSOCIATIONS



Un Orgue à Savigny

Que ce fut long ! Notre dernier concert remonte au 15 décembre 2019... et c'était le 75^{ème} évènement musical que nous proposons depuis 25 ans... Entre temps la pandémie a mobilisé les esprits, bloqué les initiatives, inhibé les relations humaines et on a fait le gros dos en attendant des jours meilleurs, mais aussi en restant en veille pour préparer l'avenir.

Notre souhait d'agrandir la tribune de l'église prend corps avec l'aide de l'équipe municipale. Un architecte très sensibilisé à l'esthétique des bâtiments anciens a proposé deux projets et une consultation des entreprises susceptibles de réaliser ce chantier est actuellement lancée. Notre association prendra, bien entendu, sa part dans le financement de ce projet qui permettra d'accueillir musiciens et chanteurs près de l'organiste dans les meilleures conditions... ce qui n'est pas le cas aujourd'hui !

Par ailleurs, les organistes qui se sont succédés sur les claviers de la console de notre instrument nous ont fait remarquer que l'adjonction de deux jeux d'anche à la pédale pourrait apporter un « plus » à la richesse des registrations possibles, ce qui permettrait d'accéder à un répertoire plus ouvert dans la littérature des musiques d'orgue... alors on se lance en espérant trouver des soutiens financiers auprès de mécènes, de sponsors, d'institutions publiques et de mélomanes qui apprécient ce que nous essayons de faire pour promouvoir la musique.

C'est parti ! Et nous allons aussi rapidement préparer un programme pour les mois qui viennent.

Si la fête de la musique, le 20 Juin, a permis à près de 80 Savignois de retrouver quelques-uns des grands rendez-vous proposés ces dernières années à travers un « best of » concocté par nos amis de Savideo, le concert de Noël est déjà en préparation et ce sera le 19 décembre, l'après midi... mais chut !... on en dira plus après les vacances.

Ce qui est sûr c'est que la vie reprend... et après ces mois de disette, on ne peut que souscrire à cette fameuse conclusion du philosophe Nietzsche : « Sans la musique la vie serait une erreur » !

Les Brigadiers Enflammés



Nous mettons tout en œuvre pour vous présenter la pièce de théâtre :

Avis de Tempête

Une comédie de Terence Tarpin

Nous espérons avoir le plaisir de vous rencontrer lors de ces représentations.

Si vous souhaitez rejoindre la troupe de théâtre, n'hésitez pas à vous faire connaître.

Nous serions heureux de vous accueillir en tant qu'acteur, décorateur, bricoleur, maquilleur, etc...

Contact : Evelyne GOUILLOUD – Tél. 04 74 01 52 84

Nous vous rappelons les dates de nos représentations :

Samedi 25 Septembre,
Dimanche 26 Septembre 2021
Samedi 2 Octobre,
Dimanche 3 Octobre 2021
Samedi 9 Octobre,
Dimanche 10 Octobre 2021
Samedi 16 Octobre,
Dimanche 17 Octobre 2021

Tennis Club Savignois

En ce début de mois de juillet, le Tennis Club Savignois n'a pas encore attaqué son break estival. Merci la pandémie !

La saison 2021 aura été aussi riche que la saison de 2020. Riche en rebondissements. Riche en créativité. Riches moments de solitude également. Comment assurer les cours quand chacun doit être rentré dans ses pénates à 18h ?... Comble de chance, le weekend personne n'a le droit d'aller au-delà de 10 kms ! ☺

Et c'est ainsi que les adhérents se sont retrouvés sur les courts les samedis et dimanches pour les entraînements. Et c'est ainsi que la femme du coach s'est retrouvée seule les mêmes jours ! Certainement moins heureuse que les adeptes de la « reprise d'appui » et des « petit pas d'ajustement ». Alors oui, grâce à l'adaptabilité hors norme du coach et à la compréhension de nos licenciés, nous ne serons pas loin d'avoir assuré l'intégralité des cours, malgré les deux périodes de confinement. Et cette année plus que jamais, le coach aura été créatif ! Un GRAND MERCI Monsieur TARDY !

Les compétitions ont elles aussi pâti de la situation sanitaire. Championnat par équipes vétérans d'automne entamé, mais stoppé. Championnat par équipes séniors du printemps annulé. La Ligue Auvergne Rhône Alpes de tennis a néanmoins décidé d'organiser des rencontres interclubs sur le mois de juin, après sondage auprès des clubs. Savigny s'est joint à la « fête » en engageant deux équipes.

Le tournoi habituellement programmé sur les mois de mai et juin a finalement été décalé d'un mois afin de bénéficier de mesures de déconfinement plus favorables. C'était un réel challenge de lancer un tournoi dans cette période où la visibilité est plus que limitée. Nous avons finalement été récompensés puisque nous comptons à ce jour une centaine d'inscrits, alors que les inscriptions ne sont pas encore closes pour les plus hauts niveaux. Nous vous attendons nombreux jusqu'au 17 juillet, date des finales.

Le Conseil d'Administration du Tennis Club Savignois vous souhaite d'excellentes vacances d'été et vous donne rendez-vous au Forum des Associations, le 4 septembre de 9h à 12h. Ce même jour, le club entend bien proposer, cette année encore, une après-midi découverte où chacun pourra venir s'essayer à la pratique du tennis de manière ludique.

Contacts

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le club par mail à l'adresse suivante : tcsavignois69210@gmail.com et consulter nos différents sites internet :

Facebook : <https://www.facebook.com/TCSAVIGNOIS69210/>

Fédération Française de Tennis : <https://tenup.fft.fr/club/50690325>

ASC GYM

La saison 2020-2021 avait bien débuté avec des cours complets très rapidement.

Ce sont presque 250 adhérents de 3 à 85 ans.

Pour l'ASC Savigny Gym les cours ont eu lieu par intermittence, la météo ne nous a pas aidé pendant les cours en extérieur, mais qu'est-ce que l'on était heureux de pouvoir de nouveau pratiquer la gymnastique.

Merci aux bénévoles, entraîneurs et parents pour leur mobilisation durant cette période, pour leur présence à l'installation et au rangement, sans vous nous n'y serions pas arrivés.

Une nouvelle saison va démarrer en septembre sur les chapeaux de roues.

L'ASC Savigny propose des cours :

Enfants : loisir ou compétition

Adolescents : en loisir ou compétition

Adultes : mixte fitness, abdos-fessiers et un cours de sport adapté (gym douce)

Une nouvelle saison va démarrer avec un programme déjà bien rempli :

Le Noël des petits gyms : décembre 2021

Le Loto : en janvier ou février 2022

L'organisation d'une compétition régionale de gymnastique les 2 et 3 avril 2022

Des stages de gym pour toutes les vacances de Toussaint, Noël, Février et Pâques

Le gala le 18 juin 2022

Et tout au long de l'année les compétitions Brévenne et UFOLEP.

Nous vous attendons à la rentrée pour les inscriptions :

Vendredi 3 septembre de 18h à 19h30, complexe Grands Champs (date réservée aux adhérents)



Samedi 4 septembre de 9h à 12h, forum des associations de Savigny

Pour les nouveaux adhérents, nous prendrons lors du forum des pré-inscriptions et réservons la semaine du 6 au 11 septembre pour des journées d'essai.

Renseignements et informations sur le site du club : www.ascsavignygym.fr ou par mail à l'adresse suivante : asc.sav@orange.fr

Nous vous souhaitons un très bel été.



Association Peinture Savigny

Cette année fut compliquée avec les confinements successifs. Nos cours devraient débiter, si tout va bien, le jeudi 16 septembre 2021. Nous espérons que nos adhérents seront au rendez-vous et en pleine forme pour débiter cette saison, nous souhaitons pouvoir faire une saison complète.

Les cours de peinture se déroulent au chalet Montange dans une ambiance très conviviale et un cadre des plus agréables. Carole Merlin (diplômée de l'école d'Art Emile Cohl) nous prodigue ses conseils et ses connaissances pour la réalisation de nos tableaux et dessins. Elle nous pousse de l'avant afin de nous faire vraiment progresser. Nos cours remportent un franc succès, et les résultats sont étonnants. Les thèmes abordés et les différentes techniques développées par notre professeur nous ont fait découvrir de nouveaux univers dans lesquels nous ne pouvons qu'être de plus en plus à l'aise. Pour les débutants c'est un excellent démarrage dans les règles de l'art et à la portée de tous.

Cours pour adultes (tous niveaux). Techniques enseignées : dessin, peinture acrylique, huile, pastel, encre de chine et aquarelle...

Le jeudi après-midi de 14h à 20h par séance de 2 ou 3h.
Atelier libre (sans professeur) : le vendredi après-midi de 14h à 17h.



Nos tarifs 2021 / 2022 restent inchangés depuis plusieurs années :
Adhésion annuelle 30 €
Cours de 2 heures : 92 €
Cours de 3 heures : 105 €
Ateliers libre (sans professeur) vendredi après-midi: 39 €.
Cours avec professeur + atelier libre : 2 heures : 105 € - 3 heures : 137 €

Pour la saison 2021 / 2022,

Nous pensons organiser plusieurs stages, ouverts à tous. Nous verrons suivant les circonstances cette année si nous pouvons planifier ces stages.

Pour tout renseignement (tarifs, détails horaires, inscriptions), contacter :

Christiane Rat crizou.rat@outlook.com

Tel. : 04.74.01.45.48 ou 06.76.60.53.01

Adresse des cours : Chalet Montange 15 route de Sain Bel 69210 SAVIGNY.

Site : <https://crizourat.wixsite.com/coursdepeinture>



Atelier d'art plastique « Enfance de l'art »

J'accueille les enfants de 6 à 10 ans en leur proposant des activités d'art plastique variées

-  Peinture (pigments naturels, encres, pastels gras, peinture acrylique)
-  Modelage (réalisations de poteries peintes avec engobes puis émaillées)
-  Constructions en volume (cartons, matériaux de récupération)

Pas besoin de savoir dessiner, je suis là pour guider vos enfants, à l'écoute de leurs souhaits et suivant leur inspiration !

L'atelier a lieu le mercredi au chalet Montange et regroupe 6 enfants ce qui permet un accompagnement de qualité.

Les réalisations sont individuelles mais aussi collectives pour encourager l'échange, le partage d'idées et de sensibilité propre à chacun.

Cette activité manuelle est aussi la découverte d'autres cultures (art aborigène, art africain et indien)

Renseignements : 06 78 49 46 32

Anne Bastit



Association " Terre et loisir savignois"

L'atelier poterie-sculpture de l'année scolaire 2020/2021 avait bien débuté en octobre ... Il a dû s'arrêter jusqu'au 9 juin 2021...comme la plupart des activités associatives!

Mais nous avons gardé le contact , quelques courageuses ont même continué à travailler la terre chez elles !

C'est avec plaisir que nous nous sommes retrouvées à l'atelier le 10 juin pour 4 séances, le jeudi, le temps de terminer ce qui était commencé (façonnage, grattage, émaillage).

Nous serons présents au forum de septembre, et nous accueillerons volontiers des nouveaux adhérents !

Pour tout renseignement :

Françoise Eyraud : 04/74/01/12/49 et f.eyraud@orange.fr

Basket Ball - AB2S

Bonjour,
Avec le déconfinement, les entrainements des catégories U7, U9, U11, U13 (enfants) du club de basket AB2S ont pu reprendre en salle le 19 mai mais les Séniors féminins-masculins et les Loisirs féminins-masculins devront attendre la rentrée pour retrouver les parquets.

Le club a organisé un stage multi-sports pour les enfants de 6 à 11 ans du 7 au 16 juillet.

Notre concours annuel de pétanque le vendredi 2 juillet à Savigny a clos la saison 2020-2021 dans la bonne humeur.

Pour rappel, le club AB2S est affilié aux **chèques vacances** et **chèques sports** ce qui permet aux bénéficiaires de régler par ce biais les stages et les cotisations aux licences.

Une seule adresse pour retrouver l'ensemble des informations, dates à retenir, photos et bien d'autres rubriques :

<http://club.quomodo.com/basket-ab2s/>



Le club espère que tous ses licenciés renouvèleront leur licence la saison prochaine et retrouveront du plaisir à dribbler, défendre ou mettre des paniers lors des entrainements et des compétitions.

SPONSORING et MECENAT : le club est à la recherche de sponsors ou mécènes dans le but de continuer son développement et de pouvoir proposer à chacun des conditions optimales pour la pratique du basket.

● A vos agendas (sous réserves des mesures sanitaires):

- Vide grenier le **05 /09/2021**
- Stage Basket et multisports **du 18 au 22/10/2021** (de 6 à 12 ans)
- Stage Basket et multisports **du 14 au 18 /02/2022**
- Soirée du club **en Mars (date à définir)**
- Stage Basket et multisports : **du 19 au 22/04/2022** (de 6 à 12 ans)
- Concours de Pétanque **à Savigny le 01/07/2022**



Fête de l'été à la MAM Les P'tits Loustiques

Les vacances arrivent à grands pas. Malgré la pandémie, nous avons réussi à accueillir tous nos enfants dans de bonnes conditions.

Nous avons continué à évoluer dans notre maison, les activités manuelles, culturelles, la motricité et l'éveil des tous petits ont pu se réaliser.

Nous espérons faire la **fête de l'été le 23 juillet 2021** avec "nos" parents et enfants.

Bonnes vacances à tous !



Savignyyoga

Les cours de Yoga invitent à une pratique traditionnelle de Hatha Yoga : détente, posture, souffle, concentration et instant de méditation. Ils sont accessibles à Toutes et à Tous.

Sous réserve que les conditions sanitaires le permettent, la reprise des cours est prévue le lundi 13 Septembre 2021.

Les cours ont lieu les lundis hors vacances scolaires au Chalet Montange

3 cours par semaine :

1er cours de 10h à 11h15

2 ème cours de 17h à 18h15

3 ème cours de 18h30 à 19h45

Prévoir un tapis, un coussin et un vêtement chaud pour la relaxation

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Mado au 04 74 01 28 25 ou Christiane au 04 74 70 39 71.

Savigny Danse

Savigny Danse propose des cours de danse et fitness aux enfants, ados, adultes et seniors depuis plus de 30 ans sur les communes de Savigny et Sain Bel : Eveil, Modern, Street Jazz, Zumba, renforcement musculaire, cardio Hiit, pilates, gym ball.....

De nouveaux profs, de nouvelles disciplines sont à venir sur la saison 2021/2022. Le planning paraîtra très prochainement.

Nous vous invitons à nous rejoindre et nous suivre sur les réseaux sociaux

<https://www.facebook.com/SavignyDanse69>

Et/ou pour tout renseignement à savigny.danse.69@gmail.com



Pédibus

Pensez au Pédibus pour la rentrée prochaine ! Un moyen convivial d'aller à l'école ensemble, et l'occasion pour les enfants d'apprendre les règles élémentaires de sécurité routière.

Horaires actuels :

- **7h57** : Départ du lotissement du Ruisseau

- **8h00** : Arrêt en haut de la rue Font de la cure (face au Hameau de la Madone)

- **8h04** : Arrêt impasse des Etupes (face au lotissement du Clos St Romain)

- **8h08** : Arrêt abri du terrain en ghere (rue des Rosiers)

- **8h13** : Arrêt devant l'église

- **8h20** : Terminus écoles

Pour en savoir plus, ou faire un essai :
07.83.29.66.47 Vincent MARTY



Chaos Canem

Une nouvelle association à Savigny : Chaos Canem



Alors que le théâtre vit une période troublée à l'avenir incertain, Chaos Canem est le choix délibéré de croire et de s'engager. Chaos Canem c'est croire à l'histoire de la rencontre de comédien-nes au conservatoire d'Avignon et s'engager à placer le vivant au cœur de notre démarche en s'attachant à la promotion des auteur-auteurs vivant-es mais égale-

ment faire vivre le théâtre en le déplaçant dans les territoires au plus près des lieux de vie. Nous désirons décentraliser la culture, c'est une valeur essentielle au sein de la Compagnie, et nous avons choisi Savigny pour nous installer.

Metteur en scène, dramaturge, comédien-ne, productrice, chacun des membres de la troupe est attaché à travailler son théâtre : un théâtre qui naît d'un désir d'équilibre entre l'expérimental et le populaire : "un théâtre élitaire pour tous" pour reprendre les mots d'Antoine Vitez.

C'est dans ce sens que la compagnie créera des spectacles à destination de tous les publics pour ses territoires ruraux et donnera également des cours de théâtres dès la rentrée 2021 pour initier ou perfectionner au théâtre : les enfants, adolescents et adultes à Savigny (voir plus sur le site www.chaoscanem)



Leur premier spectacle en plein air se joue sur tout le Rhône, avec plus de 30 représentations de programmées. Il a été présenté aux écoles de Savigny le vendredi 25 juin.

L'HISTOIRE DE REINE ET PIRATES spectacle par la compagnie Chaos Canem

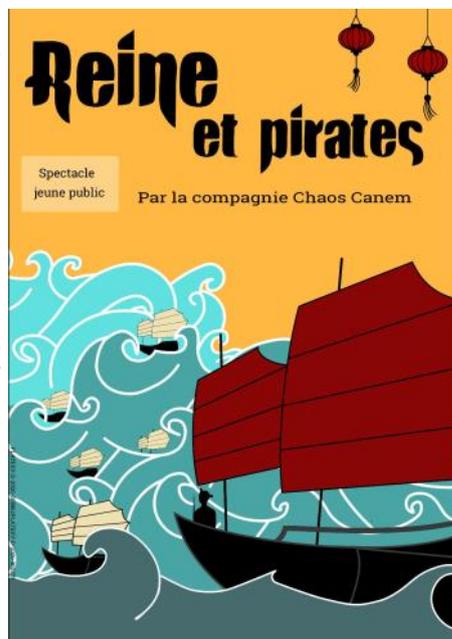
Reine et Pirates est un spectacle pour petits et grands. C'est une adaptation de la vie de Madame Ching, qui est la seule personne à avoir eu le titre de reine des pirates ! Nous avons choisi d'adapter cette histoire dans un spectacle tout public afin de faire connaître cette figure phare de la piraterie. 3 comédiens jonglant entre humour et récit, des bruitages, des masques, des combats de pirates, un décor et des accessoires forts permettront de faire rêver les enfants et transporteront petits et grands dans un voyage à travers les mers et les siècles. Ce spectacle récréatif oscille entre humour et récit. Cette oscillation nous permet de revendiquer une des valeurs de notre compagnie : rire OUI mais en réfléchissant !

Pour les cours nos coordonnées :

Notre site : www.chaoscanem

Par mail : chaoscanem@gmail.com

Par tel : 07 66 68 01 75



SavUni les Arts

L'association **SavUni Les Arts** a repris son activité le vendredi 7 mai avec **Le Printemps** où un grand nombre de jardiniers amateurs ont pu troquer des graines et plants potagers. La manifestation s'est déroulée devant la mairie, en même temps que le P'tit Marché Savignois dans une ambiance chaleureuse et festive puisque accompagné du duo saxophone/guitare d'Alexis Requet (manouche, bossa, jazz...).

MINIZ'ARTS // Samedi 10 juillet // Prix Libre // Tout public

Etant donnée les restrictions sanitaires, il était compliqué cette année encore pour notre équipe bénévole d'organiser le festival Maquis'Arts avec une programmation aussi dense et diversifiée que les éditions précédentes.

Néanmoins, nous avons pu réaliser un événement estival plus concis dénommé « **Miniz'Arts** » le samedi 10 juillet sur le site de la salle du Trésoncle.

En début de soirée, les **Fidji Phoenix Sisters** montaient en scène pour leur spectacle musical « *De l'art d'être une Calamité* ». Interprétant la vie et la bande originale de Calamity Jane, ce trio nous a emporté dans un univers entre fiction et réalité, de la traversée des Rocheuses aux shows de Buffalo Bill. Ce spectacle familial était suivi d'une projection en plein-air avec le film d'animation « **Fantastic Mister Fox** », de Wes Anderson (durée 1h27).



CULTURE, MUSIQUE & ÉCOLOGIE



APE

De janvier à juin 2021 à l'APE, nous retenons trois événements qui nous ont sortis de la torpeur pandémique.

La sortie des CM2 : organisée de façon autonome avec une once d'audace ! Un gîte à été trouvé in extrémis pour le week-end de l'ascension, en Auvergne. Encadrés par 4 parents, ils ont randonné, joué et roulé en kart (clin d'œil au thème des classes qui était « Mario »). Nous avons décidé de les soutenir car ces enfants n'ont pas pu partir en classe transplantée alors qu'ils l'espéraient depuis le CP. Ils ont donc expérimenté la vie en collectivité et ont pu se forger des souvenirs communs.



L'opération « sacs » et « torchons » : les élèves de maternelle et primaire ont réalisé leurs portraits qui ont été imprimés en souvenir de cette année scolaire. La vente des sacs aura été la seule opération de l'année que nous ayons pu effectuer, mais l'équipe est bien entraînée pour la rentrée prochaine !



La kermesse : nous y avons cru... mais nous avons dû nous adapter : cela se transforme en journée festive de fin d'année, que les enfants pourront vivre avec leurs enseignants le dernier jour d'école. Différents pôles d'activités (jeux, épreuves sportives, light painting, présentation de faucons et autres...) seront répartis dans les cours des écoles. Ainsi, nous espérons donner aux enfants l'envie de revenir en septembre !

La fin de cette année scolaire sera marquée aussi par le départ de nombreux parents de l'équipe, dont les enfants entrent en 6ème : nous les remercions et nous invitons d'ores et déjà tous les parents qui le souhaitent à nous rejoindre à la rentrée ! Bienvenue aux nouveaux !

Ecole des Sources

Cette année scolaire particulière a une nouvelle fois éprouvé notre capacité à s'adapter, rebondir et trouver des solutions pour continuer ensemble, malgré la distanciation..., avancer avec toujours à l'esprit le bien-être des enfants, leurs acquisitions et le travail d'équipe dans un contexte compliqué souvent pesant et anxiogène.

Grâce à la motivation de tous, l'investissement de l'équipe enseignante soutenue par l'APE et les parents, la résilience des enfants et leur faculté d'adaptation, l'aide inconditionnelle de la Municipalité, nous avons pu non seulement continuer à travailler mais nous avons pu mettre en place de nombreux projets, interventions et sorties !

Ne pouvant pas nous déplacer en début d'année, nous avons fait venir les activités à nous : FNE (anciennement FRAPNA) pour des ateliers nature, déchets ; journée LEGO techniques pour toutes les classes : les enfants ont adoré ! spectacle de Noël pour les deux écoles publiques avec la compagnie « Le théâtre des mots » (financé par l'APE) ; une journée carnaval et « poisson d'avril » qui a emballé les enfants ; l'intervention de l'association Nio Far pour les CM1CM2 sur le thème des addictions et de la uberté ; la découverte du patrimoine savignois grâce à M. Coquard que nous remercions encore pour sa gentillesse et ses immenses connaissances ; la visite de la Mairie où les élèves ont été accueillis par Mme la Maire et ses adjoints ; etc.

Et enfin nous avons pu sortir ! Nous évader pour découvrir d'autres lieux ! Nous ne sommes pas allés très loin : toute l'école s'est déplacée à Salva Terra à Haute-Rivoire le lundi 14 juin en bus... s'il-vous-plaît ! mais laissons les élèves de CE2CM1 nous le raconter :

« L'école des Sources est partie à Salva Terra à Haute-Rivoire le lundi 14 juin. Ce parc est sur le thème du Moyen-âge. Nous avons fait 4 ateliers :

- En premier l'apothicaire : nous avons visité les jardins et fabriqué une poudre pour le teint.
- Le second nous a permis de faire de la calligraphie avec un kalam : nous devions tracer des traits fins ou gros en utilisant cet outil après l'avoir trempé dans un pot rempli de brou de noix.

Ensuite nous avons pique-niqué dans le pré des chevaux avant de repartir finir nos ateliers :

- En troisième nous avons parlé des constructions avec Dame Isabelle et de la manière de construire à son époque.
- Enfin nous avons rencontré le seigneur du lieu qui nous a raconté sa vie et montré les armes dont il se servait.

Puis nous sommes rentrés en car.

Voici quelques avis d'enfants d'autres classes que nous avons interviewées :

Antonin : « J'ai bien aimé les armes car l'histoire était sympa. Le thème du Moyen-âge c'est cool et il racontait très bien. »

Maëva : « J'ai bien aimé les armes : j'ai tout aimé chez lui. Ce qui était pénible c'est qu'il faisait très chaud. »

Charlie : « J'ai bien aimé l'armurerie. J'ai bien aimé l'apothicaire surtout les jardins. »

Maë : « J'ai aimé l'armurerie : j'ai aimé quand il se battait et présentait les armes. »



Enaël : « J'ai adoré l'armurerie et l'apothicaire. »

Charlotte : « J'ai aimé l'armurerie quand il se battait. »

Lény : « J'ai préféré l'apothicaire. »

Max : « ce que j'ai le plus aimé c'est l'arme au combat. »

Sofia : « J'ai préféré l'architecture avec la corde à 13 nœuds. »

La majorité des enfants a aimé les armes... Aymeric, Johanne et Maxime

Nous approfondirons cette visite dès le lundi 28 juin avec l'intervention à l'école pour toutes les classes d'étudiants en histoire de l'art qui nous parleront des châteaux, des chevaliers, de la vie en ce temps-là... en lien avec l'histoire de Savigny et de son abbaye !

Enfin nous avons assisté vendredi 25 juin à la représentation de la pièce « Reine et pirates » par la compagnie Chaos Canem. La séance s'est déroulée en plein air au parc Montange. Les enfants ont été subjugués, enchantés et ont beaucoup ri aux tribulations de Mme Ching devenue reine des pirates de Macao ! Un spectacle d'une grande qualité avec de jeunes comédiens extraordinaires !

Cette année scolaire se termine et nous attendons avec impatience la nouvelle qui, nous l'espérons, sera plus calme et sereine et surtout nous verra tous partir vers une nouvelle aventure d'une semaine dans la Loire et ses châteaux !

Ecole St Martin

Le parc des oiseaux

Le matin, je suis arrivée à l'école, j'avais mon pique-nique. Nous sommes montés dans le car. Je me suis assise à côté d'Estéban et derrière il y avait Lilou D et May-Leena. J'ai dormi un petit peu et j'ai aussi beaucoup parlé avec May-Leena Esteban et Lilou D. Nous sommes arrivés au parc des oiseaux. On s'est mis en rang. J'étais avec Jules. Maîtresse Irène a parlé avec la dame de l'accueil pour pouvoir entrer. Nous nous sommes installés pour prendre le goûter du matin.

Maîtresse Irène nous a donné des consignes.

On nous a donné un petit carnet avec des énigmes et un crayon. Nous nous sommes promenés et

avons vu toutes sortes d'oiseaux. D'abord les flamants roses. Il y avait des panneaux avec des instructions, on trouvait les réponses aux énigmes. Après avoir fait le tour du parc, nous nous sommes regroupés pour manger. Après il y avait quelques jeux et une tyrolienne. Nous avons vu le spectacle des oiseaux et un perroquet jacot est passé juste au dessus de ma tête. Après nous avons eu un petit temps de jeux et nous sommes repartis.

Lilou C.

CM et CE découverte des oiseaux

Vers 8h30, les CM et CE sont partis en car. Un peu avant 10 h on arrive au parc.

On a découvert des oiseaux, le perroquet jacot, le flamant rose, le mandou d'Amérique. On a marché dans un long chemin

avec un petit carnet. On devait trouver les réponses aux questions.

En regardant les oiseaux, les panneaux on pouvait noter les réponses. Après avoir tout rempli, on s'est installé sur un grand terrain, sous les arbres, dans l'herbe. On a pique-niqué. Après avoir bien mangé, on a regardé un spectacle où les oiseaux étaient les vedettes. Après le spectacle, on est tous repartis. Nous étions contents mais fatigués. **Orlana.**

Au parc des oiseaux, j'ai vu des autruches. On a aussi vu les œufs d'autruche. Il y avait des perroquets. Nous avons assisté à un spectacle et les oiseaux volaient à 1 cm de notre tête. Il y avait des flamants roses, des vautours, des pélicans. On était parfois les guides dans nos groupes (on avait un plan, on devait trouver le chemin à suivre). On a mangé dans le parc.

On est repartis, on a fait une heure de route mais ça en valait la peine. **Lino.**

Au parc des oiseaux c'était super. Il y avait toutes sortes d'oiseaux mais ce que j'ai préféré c'est le spectacle. Il y avait des oiseaux magnifiques. **Paloma.**

Jeudi 3 juin, les élèves de CM et CE sont partis découvrir de nouvelles espèces d'oiseaux. Nous avons fait des groupes de 6 élèves puis nous avons cherché certains oiseaux. Mais en passant, nous en avons vu d'autres : des perroquets, des autruches (avec un œuf) un pélican. Ensuite nous sommes allés manger et nous avons vu le spectacle. Des oiseaux nous ont frôlés la tête et nous ont même touchés. Après nous avons fait une récréation puis nous sommes rentrés. **Fanny.**

Pour cette sortie le trajet était long mais en valait la peine.

Nous avons rempli nos fiches tout en voyant des oiseaux et d'autres animaux. Un caneton téméraire s'était perché sur un crocodile. Après avoir vu plein d'oiseaux, nous avons mangé à côté de la tyrolienne. Enfin, nous assistions au spectacle. J'ai adoré les aras et leurs plumes multicolores. **Antoine.**

Le bus nous a embarqués pour aller au parc des oiseaux. Pendant le voyage on a rigolé et après 1h10 on est arrivé au parc. On a fait la queue jusqu'à la billetterie et quand on est rentré il y avait plein de flamants roses. On s'est posé un peu plus loin, on a mangé un choco. On a constitué des groupes et on est parti chacun son tour. La maîtresse nous avait donné des questionnaires, on devait rechercher les réponses. Après on a mangé, on a joué un petit peu. On est allé au spectacle. C'était incroyable, des oiseaux nous frôlaient la tête. Ils étaient tout près de nous c'était vraiment trop bien. **Timéo.**

Prenons la plume...

Voilà, nous arrivons à la fin de l'année scolaire. Certains vont s'envoler pour le collège. Alors, avant de clore cette année où le colibri était notre repère, nous prenons la plume pour saluer les copains. Les CM de l'école Saint Martin.



Très drôle et sympathique
Il est en CM2
Merveilleux pour sa gentillesse
Et sa couleur préférée est l'orange
On joue bien avec lui.

Vite ton film d'action va bientôt commencer
Avec ton quad tu veux aller en Espagne
La console, quel plaisir de jouer
En ce moment, ton plat préféré est la paëlla
Ne l'embête pas parce qu'il n'aime pas ça
Toujours un petit peu bavard
Il aime bien jouer au foot
Non, sa couleur préférée n'est pas le vert mais le bleu

Fanny
 Tu es toujours souriante
 Et tu es marrante
 Tu prends tout du bon côté
 C'est une de tes qualités
 Tu ne penses pas à abandonner
 Ce que tu as commencé

Anais
 Anais est gentille et drôle
 Sa matière préférée est l'anglais
 Elle est intelligente, elle a toujours le sourire
 C'est une bonne amie

Antoine
 Il est un bon travailleur
 Son rire est très drôle
 Quand il est tombé de la chaise
 Même, avec une bosse il a rigolé
 Sa couleur préférée est le bleu
 La boxe est son sport favori.

Les chiens, elle les aime bien
Immédiatement, elle adore retrouver ses amis
Les animaux c'est sa passion
Oui, travailler rapidement, elle est d'accord
Un voyage en Corse, de belles découvertes j'espère

Romain
 Romain tu es gentil, calme et drôle
 Toujours joueur et souriant
 Tu aimes le foot tu as un esprit d'équipe
 Les amis sont là autour de toi

Lors des récréations, il joue au foot
Il est sympa avec tout le monde
N'aime pas les légumes mais...
On adore le voir jouer.
Passionnée de promenades en forêt
Avec elle on peut jouer: calme, sympa

Une fille gentille
L'experte des bijoux
Imaginative
N'aime pas les courges
Elle est intelligente

Léonie, cela fait longtemps qu'on est amis
Et puis on rit quand
On est à la garderie
Nous faisons nos devoirs
Impatiente de les finir
Elle veut les faire à l'avance

Les jours de pluie, elle saute dans les flaques d'eau
Elle est gentille et aime les animaux
Au parc c'est son coin préféré pour jouer

Le garçon avec qui je parle part en 6ème
Il est gentil
Lundi et mercredi il joue au foot
Il aime les chats
Avec lui on peut s'amuser
N'aime pas les tomates

Notre copine de CM1
Impressionnante, elle connaît tout sur Harry Potter
Lire, elle adore ça
Agréable, elle travaille bien

Vétérinaire est son père
Il s'intéresse à la nature
Nadal son sportif préféré
C'est un expert des insectes
l'Ecologie c'est sa vie
N'est pas méchant
Tortues, il les élève

Le matin elle est toujours souriante
On joue ensemble à la récréation
Un jour elle m'a demandé si je voulais être son amie
Imagine son anniversaire dans la piscine
Super amie
Elle adore son chat Paco
Manon tu es la meilleure
Amie pour la vie
Nage comme un poisson
On joue parfois ensemble
Nouvelle amie formidable

Manon tu es jolie, rigolote et tu navigues dans mes rêves.

Même le matin il arrive en rigolant
Adore le foot
Très belle coupe de cheveux
Hourra! C'est lui qui supporte Lyon et la France
Il est gentil
Attention un peu bavard
Super copain

Jules a une passion pour les cartes Pokémon
Un petit peu bavard
La mygale son araignée préférée
Et le sport, il adore
Son chien, il l'aime bien

T comme tranquille
I comme infatigable quand il court
M car il mène la marche en sortie
A comme attaquant de foot
Et... En route vers la 6ème.

C'est une fille gentille
La plupart du temps elle est blagueuse
En classe elle travaille bien
Mais elle est un petit peu bavarde
Etonnante! Elle rit bizarrement
Ne soyez pas surpris
C'est une fille qui a un appétit d'oiseau mais...
Elle est hyper élastique.

Paloma
 En Espagne son nom veut dire Colombe
 Elle a fait de l'athlétisme et s'est trouvée plein d'amis. Je la vois toujours souriante et travailleuse.
 Elle adore le français et le sport.
 Son plat favori c'est le gratin dauphinois
 Sa couleur préférée le bleu.

Nombreuses capacités
Oublie parfois
Adore jouer au football
Hautement rigolo

Menu idéal : poulet crudités
Avec elle on rigole bien
Yes on joue filles garçons
Lundi elle joue avec sa petite sœur
Est une blagueuse
Elle travaille bien
N'arrive pas à rire on dirait un poisson rouge
Avec elle on fait de la gymnastique.

Thomas
 Il adore les animaux
 Il aime bien jouer au baby-foot
 A plein d'amis

Joue au football et se passionne d'histoire

Anthony aime jouer avec tous : filles et garçons
N'aime que le foot
Toujours rigolo
Habillé sportivement
Orange sa couleur préférée
N'aime pas les champignons
Yes il « cabre » en moto

Joueuse, elle aime le foot
Une fille de CM1
La meilleure en organisation
Inutile de se presser, on prend son temps
Adore être dehors

Leçons, elle aime bien les découvrir
Idées. Elle en a de bonnes
L'école. C'est un bon moment
Ours. Animal qu'elle adore.
Une fille qui donne des conseils
Droitière. C'est comme cela qu'elle écrit.

Chaque matin je la vois
Heure de la récréation, on joue aux animaux.
Avec elle tout va bien
Rigoler
La journée se passe sans problème
On est ensemble
Toujours le sourire
Toujours cool
Elle aime beaucoup les chats

Nathan

Tu es très gentil. Tu as une grande passion pour les cartes Pokémon
 Tu aimes les animaux, surtout les chiens, les chats, les tigres.
 Tu as beaucoup d'énergie.

Mathéo

Tu es drôle et gentil. Tu aimes le sport, les sports.
 Tu écoutes bien en classe mais tu aimes aussi parler avec tes copains.

Esteban

Il adore les jeux de société.
 Il est gourmand, il aime tout.
 Il s'entend bien avec les filles et les garçons.

Orlana

Elle est gentille et amicale
 Regarder les animaux elle adore
 Toujours dessinatrice
 Aime les dragons

Notre chef d'orchestre dans le spectacle

On le voit lire, jouer
Le champion du « qui suis-je » ?
Attention retenez les dates
N'oubliez pas 1 492 ou l'an 800

Vous pouvez retrouver l'intégralité des compte-rendus sur le site Internet de la mairie, rubrique Mairie/Compte-Rendus
CR succinct du conseil municipal - 06/04/21

Présents : LAURENT Monique ; DARGERÉ Alain ; THIVARD Nicole ; MARTINON Christian ; KAPFER-SERVE Isabelle ; MALET Serge ; COQUARD Marie-Bernadette ; CHABRANT Jean Pierre ; DE CAMARÉT Floriane ; HULIN Pierre ; DUTOUR Evelyne ; LAINE Daniel ; MARTY Vincent ; BONNET Colette ; BUISSON Bruno ; CHANCELIER Marie-Claude ; DUTOUR Jean-Yves ; FORNAS Luc,
Absents excusés : Isabelle SEEMANN ayant donné pouvoir à Evelyne DUTOUR. **Absents** :
Secrétaire de séance : Evelyne DUTOUR

[...] Isabelle SEEMANN a donné pouvoir à Evelyne DUTOUR. [...]

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le procès-verbal de la séance du 23 février 2021 est approuvé à l'unanimité.
 M. Bruno BUISSON précise pour information qu'il s'est abstenu lors du vote pour l'attribution d'une subvention à l'association AM des P'tits Gones lors de la séance du 15 décembre 2020 et qu'il a oublié de le signaler lors de la précédente séance, sans pour autant remettre en cause la délibération.

DELIBERATION 1 - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance du compte administratif et du compte de gestion.

Le Compte de Gestion 2020 a été dressé par Madame la Trésorière de l'Arbresle pour l'exercice 2020.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de compte de gestion 2020 du budget principal de la commune ;

Le Conseil Municipal, [...] : 19 voix Pour **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal [...] **DECLARE** que le Compte de Gestion pour le budget principal[...] , n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION 2 - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU

COMPTE ADMINISTRATIF 2020.

L'arrêté des comptes du budget principal de la commune est constitué par le vote du conseil municipal du compte administratif présenté après transmission du compte de gestion établi par le comptable public.

Pour rappel, le compte administratif constitue le budget d'exécution établi par le maire sur la base des actes budgétaires successifs de l'exercice. Ainsi, permettant de comparer les réalisations au regard des prévisions, le compte administratif détermine le résultat et les restes à réaliser en recettes et en dépenses.

L'ordonnateur rend donc compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que celui des budgets annexes.

A la séance du conseil municipal lors de laquelle le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit un président de séance en application de l'article L2121-14 du CGCT.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité : de désigner Mme Colette BONNET, doyenne de l'assemblée, comme présidente de l'assemblée pour procéder au vote du compte administratif.

Madame le Maire présente les résultats de l'exercice 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-14 et L2121-31 ;

[...] présentation du compte administratif 2020 [...] :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
résultat de clôture au 31.12.2019	309 787.28	1 640 205.89
affectation du résultat de l'exercice 2019		
recettes de l'exercice 2020	192 020.45	1 722 816.94
dépenses de l'exercice 2020	- 357 819.24	- 1 317 794.29
résultat de l'exercice 2020	- 165 798.79	405 022.65
résultat de clôture au 31.12.2020	143 988.49	2 045 228.54

Sous la présidence de Mme Colette BONNET, Après que Madame le Maire soit sortie de la salle pour ne pas prendre part au vote,

Le Conseil Municipal, [...] : 18 suffrages exprimés : 18 voix Pour

[...] **APPROUVE** le compte administratif du budget principal [...]

DELIBERATION 3 : VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES 2021 : TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES ET TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES.

[...] Pour rappel, depuis 2018, une suppression progressive du produit de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales.

En 2020, 80% des ménages ne paient d'ores et déjà plus de taxes d'habitation sur les résidences principales. Les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt, bénéficieront d'un dégrèvement de 30% en 2021, puis 65% en 2022.

En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe hormis les résidences secondaires.

En compensation de la suppression de la Taxe d'habitation, les com-

munes percevront en 2021 la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties.

La commune doit se prononcer sur le nouveau taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties puisqu'il intègre désormais le taux de la taxe foncière de l'ancien département de Rhône (11.03%).

Madame le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition et de les reconduire ainsi :

Taux de taxe foncière commune sur les propriétés bâties 15.53% + transfert du département (11.03%) soit un taux de référence de 26.56 %

Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,77 %

Le Conseil Municipal, [...] : 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour

[...] **APPROUVE** la proposition précitée, [...]

DELIBERATION 4 : BUDGET PRINCIPAL 2021 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

[...] Le projet de Budget primitif 2021 est proposé par chapitres en équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 3 525 043.54 €

Recettes de fonctionnement : 3 525 043.54 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement : 2 135 456.19 €

Recettes d'investissement : 2 135 456.19 €

Le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à **5 660 499.73 €**

Le Conseil Municipal, [...] 18 voix Pour, 1 voix Contre (M. Luc FORNAS)

APPROUVE le budget primitif du Budget Principal [...]

DELIBERATION 5 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX

Le Compte de Gestion 2020 a été dressé par Madame la Trésorière de l'Arbresle, du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ; Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; Vu le code général des collectivités territoriales ; [...]

Le Conseil Municipal, [...] : 19 voix Pour[...] **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe locaux commerciaux [...] **DECLARE** que le Compte de Gestion pour le budget annexe locaux commerciaux, [...] n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION 6 - APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX

[...] L'arrêté des comptes du budget principal de la commune est constitué par le vote du conseil municipal du compte administratif présenté après transmission du compte de gestion établi par le comptable public.

Pour rappel, le compte administratif constitue le budget d'exécution établi par le maire sur la base des actes budgétaires successifs de l'exercice. Ainsi, permettant de comparer les réalisations au regard des prévisions, le compte administratif détermine le résultat et les restes à réaliser en recettes et en dépenses.

L'ordonnateur rend donc compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que celui des budgets annexes.

A la séance du conseil municipal lors de laquelle le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit un président de séance en application de l'article L2121-14 du CGCT.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité : de désigner, Madame Colette BONNET, doyenne de l'assemblée, comme présidente de l'assemblée pour procé-

der au vote du compte administratif.

[...] Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-14 et L2121-31 ;

[...] compte administratif 2020 du budget annexe Locaux commerciaux [...] : [...] Après que Madame le Maire soit sortie de la salle pour ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal, [...] : 18 suffrages exprimés : 18 voix Pour [...]

APPROUVE le compte administratif du Budget Annexe Locaux Commerciaux de la commune pour l'exercice 2020.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
résultat de clôture au 31.12.2019	8 525.00	56 252.65
affectation du résultat de l'exercice 2019		8 475.00
recettes de l'exercice 2020	11 475.00	21 010.57
dépenses de l'exercice 2020	- 25 500.00	- 35 565.73
résultat de l'exercice 2020	- 14 025.00	- 14 555.16
résultat de clôture au 31.12.2020	5 500.00	33 222.49

DELIBERATION 7 : Affectation du résultat 2020 - Budget annexe Locaux Commerciaux 2021

[...] Madame le Maire présente le projet d'affectation du résultat suivant : Affectation :

En recette de fonctionnement

Ligne 002 excédent de fonctionnement reporté : 27 722.49 €

En recette d'investissement

Ligne 1068 excédents de fonctionnement capitalisés : 5 500.00 €

En dépense d'investissement

Ligne 01 solde d'exécution de la section d'investissement reporté 5 500.00 €

Le Conseil Municipal, [...] : 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour [...]

APPROUVE l'affectation proposée [...]

DELIBERATION 8 : BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX 2021 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

[...] Le projet de Budget primitif 2021 est proposé par chapitres en équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 40 922.49 €

Recettes de fonctionnement : 40 922.49 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement : 31 000.00 €

Recettes d'investissement : 31 000.00 €

Le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à **71 922.49 €**

Le Conseil Municipal, [...] : 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour [...]

APPROUVE le budget primitif du Budget Locaux Commerciaux [...]

Question : M. Luc Fornas demande des explications à propos du loyer du restaurant du Clos de l'Abbaye.

Mme le Maire indique que le nouveau bail sera signé le 7 avril 2021.

Mme le Maire précise que la somme inscrite correspond aux loyers prévus dans le bail. A ce jour les loyers sont maintenus puisque l'indemnité du gouvernement de 10000€/mois doit permettre de couvrir les charges. La question d'une réduction de loyers au vu de la conjoncture pourra être débattue si besoin au cours d'une prochaine séance. Le budget 2021 prévoit bien l'inscription des recettes correspondant au montant du loyer annuel.

DELIBERATION 9 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ADAPEI

Mme le Maire présente la demande de L'association ADAPEI 69 qui sollicite une subvention d'un montant de 200€ en soutien à ses actions en faveur des personnes déficientes intellectuelles et de leur famille.

Mme THIVARD Adjointe à la vie associative précise que la commission municipale Vie associative et Communication a donné un avis favorable pour soutenir l'association et son action, qui peut bénéficier à des familles de Savigny.

Mme le Maire propose de verser une subvention de 200 €.

Le Conseil Municipal, [...] : 19 voix Pour [...] **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 200 €[...] **AUTORISE** Mme le Maire à verser cette subvention ; **DIT** que cette subvention sera imputée au budget primitif 2021.

DELIBERATION 10 : COMMUNAUTE DE COMMUNES – MODIFICATION DES STATUTS / TRANSFERT DE COMPETENCE MOBILITE

Mme le Maire expose ce qui suit :

La loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite « LOM » prévoit d'ici le 1er juillet 2021 la couverture intégrale du territoire national par des autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Elle a notamment pour objectif l'exercice effectif de la compétence mobilité à la « bonne échelle » territoriale.

A ce jour, les communautés d'agglomération, les communautés urbaines et les métropoles sont obligatoirement compétentes en matière d'organisation de la mobilité. En revanche, le choix est laissé aux communautés de communes de se doter ou non de cette compétence, facultative pour elles.

Ainsi, les communautés de communes ont la possibilité de devenir autorités organisatrices de la mobilité à l'échelon de leur territoire.

Sur le département du Rhône, La loi LOM prévoit la création par Ordonnance (avant le 23 avril 2021) d'un Etablissement Public (EP) Mobilités se substituant au SYTRAL au 1er janvier 2022.

Il est chargé d'une mission d'organisation des « services réguliers de transport public de personnes, du transport à la demande, du transport scolaire et de la liaison expresse Lyon - Aéroport Saint-Exupéry ».

Son périmètre couvre la Métropole et l'ensemble des EPCI du Rhône. Il devient donc automatiquement compétent pour gérer le territoire CCPA.

Les textes prévoient que la compétence d'AOM, si elle n'est pas prise par une communauté de communes, se trouve transférée par défaut à l'établissement public, et ce à sa date de création au 1er janvier 2022.

Si le conseil communautaire décide de se doter de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité il doit notifier sa décision au maire de chaque commune membre. Les conseils municipaux des communes membres ont ensuite trois mois pour se prononcer à la majorité qualifiée suivante : l'accord des communes membres devra être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de la communauté ou bien par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Lorsque la majorité qualifiée est atteinte, le transfert de la compétence est prononcé par arrêté préfectoral et prend effet au plus tard le 1er juillet 2021.

Le Conseil communautaire du Pays de l'Arbresle a adopté par délibération le 4 février 2021 la modification de ses statuts pour se doter, dans le cadre de ses compétences facultatives, de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité,

Les communes membres ont maintenant trois mois pour délibérer sur le transfert, ou pas, de leur compétence en matière de mobilité à la communauté de communes afin que celle-ci devienne autorité organisatrice de la mobilité.

Madame le Maire propose d'émettre un avis favorable à la modification des statuts du Conseil communautaire et de transférer sa compétence en matière de mobilité à la communauté de communes afin que celle-ci devienne autorité organisatrice de la mobilité, conformément à l'article L. 1231-1 du Code des transports.

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 9 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69 2020 02 27 004, en date du 27 février 2020, constatant les statuts de la communauté de communes ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de l'Arbresle, en date du 4 février 2021, proposant la modification de ses compétences ;

Considérant le contexte de création à venir (en application de l'article 14 de la loi d'orientation des mobilités) de l'établissement public local qui associera notamment, et à titre obligatoire, la communauté de communes du Pays de l'Arbresle, cet établissement étant doté d'une mission d'autorité organisatrice des services de transport public de personnes réguliers et à la demande, des services de transport scolaire définis à l'article L. 3111-7 du code des transports, et étant amené à se voir ainsi transférer à la date de sa création les services de transports préalablement organisés par les communes ;

Considérant que la CCPA, en devenant Autorité Organisatrices de Mobilités, pourra :

Disposer d'une vision globale des mobilités sur le territoire, en transversalité avec les compétences exercées par la collectivité (développement économique, transition écologique, jeunesse, tourisme, aménagement du territoire, ...)

Participer à la gouvernance du futur établissement public, peser dans les décisions en matière de transports collectifs, et exercer une influence directe en faveur de l'adaptation de l'offre de transports sur son territoire

Se donner la possibilité de mener une politique de mobilité sur son territoire, notamment en matière de mobilités actives, sans obligation légale, mais en fonction des besoins du territoire, de l'orientation du conseil communautaire, et des moyens alloués à cette politique.

Le Conseil Municipal, [...] : 19 voix Pour [...] **DÉCIDE** d'émettre un avis favorable à la modification des statuts [...] et de transférer sa compétence en matière de mobilité à la communauté de communes [...],

DELIBERATION 11 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – EXPRESSION DES ELUS MINORITAIRES

Mme le Maire expose qu'il convient d'acter au règlement intérieur du conseil municipal les modalités et dispositions concernant l'espace réservé à l'expression des conseillers minoritaires dans les bulletins d'information municipaux.

Elle propose de modifier le règlement intérieur du conseil municipal et d'ajouter un article après l'article 4 – Accès aux dossiers, dont l'intitulé serait le suivant : Article 5 – Expression des élus minoritaires dans les bulletins d'information municipaux.

Le contenu de l'article est exposé aux élus tel qu'il sera inséré au Règlement intérieur du Conseil Municipal.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-27-1 ;

Considérant le projet de modification présenté par Mme le Maire, en application de l'article 27 du règlement intérieur du conseil municipal qui prévoit « le présent règlement peut faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du maire ou d'un tiers des membres en exercice de l'assemblée communale ».

Le Conseil Municipal, [...] : 15 voix Pour, 4 voix Contre (Mme Marie Claude CHANCELIER, M. Bruno BUISSON, M. Jean Yves DUTOUR, M. Luc FORNAS) **APPROUVE** et **ADOpte** la modification du règlement intérieur [...] **ADOpte** le nouveau règlement intérieur [...]

Question de Mme Marie Claude Chancelier : puisque la loi ne régleme pas le nombre de caractères, qu'est-ce qui motive la commune de Savigny à le faire ?

Mme le Maire répond que ce point peut être inscrit au règlement intérieur de la commune et que beaucoup de communes le font pour éviter des abus. Elle précise que M Fornas lui a posé la question de la place qui lui était attribuée pour le prochain Savigny info. Ne pouvant répondre sans une délibération du conseil municipal, elle a donc proposé d'ajouter cet article au règlement intérieur du conseil municipal. Le nombre de caractères proposé est conforme aux usages constatés dans les autres collectivités. M. Bruno Buisson et M. Luc Fornas trouvent ce nombre de caractères trop limité.

Question de Mme Floriane de Camaret : pourquoi cet espace d'expression réservé aux élus n'existait pas dans les publications du précédent mandat ?

M. Bruno Buisson répond que la loi ne le prévoyait pas.

Mme le Maire rectifie la réponse de M Buisson en précisant que la loi prévoyait l'obligation de réserver cet espace d'expression aux communes de plus de 3500 habitants dès 2014 et que pour les autres communes, le maire pouvait l'autoriser. Elle précise que cette demande avait été faite et que le Maire l'avait refusée.

DELIBERATION 12 : Désignation d'un représentant au Conseil d'Architecture d'urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Mme le Maire propose de renouveler l'adhésion au CAUE pour 2021 et précise que le Maire est le représentant pour assister à l'assemblée générale mais qu'il convient de désigner un autre représentant pour le remplacer en cas d'indisponibilité.

Monsieur MARTINON propose sa candidature.

[...] **Le Conseil Municipal**, [...] :

18 voix Pour, 1 abstention (M. Luc FORNAS)

APPROUVE la candidature de Monsieur Christian MARTINON ;

DESIGNE Monsieur Christian MARTINON, représentant au CAUE.

DELIBERATION 13 : DESIGNATION DES REFERENTS PDIPR – PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE - DE LA COMMUNE.

Mme le Maire rappelle que Monsieur MUZEL et Monsieur HULIN ont été désignés référents PDIPR lors du dernier conseil municipal.

Monsieur Michel LEBLANC, usagé des chemins de la commune a fait part récemment de sa volonté d'être référent PDIPR.

Le Pôle Tourisme de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresles accepte une nouvelle candidature.

Il est donc proposé de désigner Monsieur Michel LEBLANC, référent PDIPR.

[...] **Le Conseil Municipal**, [...] : 19 voix Pour [...] **APPROUVE** la candidature de Monsieur Michel LEBLANC ; **DESIGNE** Monsieur Michel LEBLANC référent PDIPR de la commune ; **DIT** que les trois référents PDIPR de la commune sont Monsieur Pierre HULIN, Monsieur Michel MUZEL et Monsieur Michel LEBLANC.

DELIBERATION 14 : DESIGNATION D'UN REFERENT FORET/BOIS AU SYNDICAT DE L'OUEST LYONNAIS (SOL)

[...] Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais, qui regroupe les 4 communautés de communes de l'Ouest Lyonnais (CCPA, CCVL, CCVG et COPAMO) s'est engagé depuis 2011 dans la mise en œuvre, sur le territoire, d'une politique forêt-bois articulée autour de 4 axes : Encourager la gestion durable de la ressource ; Regrouper les propriétaires ; Améliorer la desserte forestière ; Structurer une filière bois locale

Afin d'informer les communes des travaux forestiers programmés sur leur territoire mais également d'identifier des interlocuteurs autour des thématiques Forêt/Bois, le SOL souhaite que chaque commune désigne un référent sur les questions forêt/bois.

Monsieur Jean-Yves DUTOUR propose sa candidature. Il exprime la volonté de ne pas participer au vote.

[...] **Le Conseil Municipal**, : 18 suffrages exprimés : 18 voix Pour [...]

APPROUVE la candidature de Monsieur Jean-Yves DUTOUR ;

DESIGNE Monsieur Jean-Yves DUTOUR référent Forêts/Bois de la commune auprès du SOL.

Compte-rendu des commissions communales et communautaires

M. Christian Martinon pour la commission Urbanisme :

Les conventions Prêt à usages ont été signées. Il reste le cas particulier de deux parcelles F287 et F289 qui ont été transformées en vergers sans autorisation. Pour régulariser la situation la mairie n'a que deux solutions, la régularisation par vente ou location, ou l'expropriation. Ce sujet sera discuté ultérieurement.

Pour ce qui concerne la parcelle de 71 m² issue du jardin de la Cure mis à disposition gratuitement par bail de 9 ans par l'ancienne équipe municipale à la société Espace et Créations, la commission propose une vente au nouveau propriétaire. Ce sujet sera évoqué lors d'un prochain conseil municipal.

PLU : le projet de modification est porté à connaissance du public. Les éléments sont consultables directement sur le site Internet de la commune ou pendant les heures d'ouverture à la mairie. Un registre est mis à disposition pour noter des remarques ou observations. Christian Martinon se tient également à disposition des habitants qui le souhaitent.

Le calendrier tel que la procédure le prévoit nous amènera à une approbation à la mi-novembre 2021.

Mme Le Maire précise que seules les observations ou remarques consignées sur le registre seront étudiées.

M. Alain Dargère pour la Commission Voirie :

Les travaux de pose de barrières au Pont Barraquin et au chemin du Gué sous le pont de chemin de fer seront réalisés prochainement. Les derniers travaux de signalétiques sont terminés.

Cette année les travaux d'entretien de voirie pour les voies communales seront réalisés par l'entreprise Eiffage en même temps que les voiries communautaires. Les commandes d'une remorque et d'une tonne à eau vont être faites.

Mme Nicole Thivard pour la Commission Communication :

Le prochain Savigny Infos doit être distribué la semaine du 12 avril. Les panneaux lumineux ont été posés, on est en attente du Consuel pour demander la mise en service.

La commission travaille à l'élaboration d'un règlement pour l'attribution des subventions et à une nouvelle version du livret d'accueil.

La commission rencontrera les associations quand les contraintes sanitaires seront levées.

Marché hebdomadaire : M. Bourrat a annoncé qu'il allait arrêter son activité, la commission recherche un nouveau fromager. En partenariat avec la médiathèque, un auteur sera présent tous les 15 jours. Le 30 avril, l'association Savunis les Arts sera également présente pour un troc de graines.

M. Pierre Hulin pour la commission Environnement :

La liaison douce entre Sain Bel et Savigny est chiffrée, la commune de Sain Bel conditionne cette réalisation à l'obtention d'une subvention.

La journée de printemps dédiée au nettoyage est maintenue le 17 avril 2021. Pour respecter les règles sanitaires, des équipes de 6 personnes maximum seront formées.

La commission a rencontré M. Sachon pour le fleurissement de la commune.

Mme Isabelle Kapfer Serve pour la Commission Service à la personne et services scolaires :

Les participants au chantier jeunes organisé cet été recevront une indemnité de 100 € pour 20h de travail. Cette activité est organisée en partenariat avec Léo Lagrange.

La commission travaille à l'amélioration des inscriptions des enfants aux études.

La classe de CM2 de St Martin est venue présenter en mairie son projet de boîtes à livres, reste à trouver l'emplacement.

Le personnel de la cantine, le prestataire et la mairie se sont réunis pour préciser certains points de règlements.

Suite à la mesure gouvernementale de fermeture des écoles la semaine du 6 au 9 avril 2021, Mme Le Maire a rencontré les personnels scolaires pour réorganiser leur travail et leur confier diverses missions soit à l'école, en mairie ou à la médiathèque.

M. Serge Malet pour la Commission Bâtiments :

La liste des travaux en cours a été communiquée aux élus. La pose des volets roulants à la maternelle est réalisée, des tests pour détecter des fuites de toit seront réalisés à l'école des Sources. L'architecte en charge de la tribune de l'église a terminé l'étude technique, les devis seront demandés aux différents corps de métier. L'appartement sous le Petit Théâtre est maintenant loué.

Mme Monique Laurent pour la Commission Agriculture :

La commission a réceptionné et étudié les questionnaires en retour des agriculteurs. Pour répondre à un besoin de mieux faire connaître l'activité de vente sur place, un flyer va être réalisé. Les agriculteurs font remonter des problèmes d'incivilités récurrents qu'ils subissent et plus particulièrement le vol de matériels ou de récoltes. Le résultat complet de l'analyse sera communiqué aux agriculteurs au cours d'une réunion en présentiel quand les conditions nous le permettront.

INFOS CCPA : prochain Conseil communautaire le jeudi 8 avril 2021

Questions diverses

Question de M. Luc Fornas : pourquoi la commune ne délibère pas à nouveau pour refuser le transfert de la compétence PLU intercommunale à la CCPA ?

Mme le Maire répond qu'elle a eu la confirmation que la délibération prise en ce sens le 27 octobre 2020 reste valable même si la date butoir pour délibérer a été repoussée au 1^{er} juillet au lieu du 1^{er} janvier 2021.

Remarque de M. Jean Yves Dutour : le panneau lumineux vers la mairie semble être mal placé, le platane placé devant gêne la lecture et le panneau se trouve en face d'une intersection.

M. Serge Malet lui répond que la commission avait étudié plusieurs emplacements et que finalement selon toutes les contraintes recensées, c'est ici qu'il apparaissait le mieux situé, juste après la voie de rétrécissement en venant de Sain Bel.

Question de M. Vincent Marty : quelles tâches seront confiées aux jeunes cet été ?

Mme Isabelle Kapfer-Serve précise que ce point sera discuté avec les jeunes. La commune a des propositions mais les jeunes pourront aussi en émettre.

La Séance est levée à 22h30.

CR succinct du conseil municipal - 04/05/21

Présents : LAURENT Monique ; DARGERÉ Alain ; THIVARD Nicole ; MARTINON Christian ; KAPFER-SERVE Isabelle ; MALET Serge ; COQUARD Marie-Bernadette ; CHABRANT Jean Pierre ; DE CAMARET Floriane ; DUTOUR Evelyne ; LAINE Daniel ; SEEMANN Isabelle ; MARTY Vincent ; BONNET Colette ; BUISSON Bruno ; CHANCELLIER Marie-Claude ; DUTOUR Jean-Yves ; FORNAS Luc.

Absents excusés : HULIN Pierre a donné pouvoir à MARTINON Christian.

Secrétaire de séance : DUTOUR Jean-Yves

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Luc FORNAS précise que sa demande de connaître le montant des indemnités des élus municipaux, exprimée avant le vote du budget, n'est pas mentionnée dans le compte rendu.

Mme Le Maire lui répond que cette information a bien été donnée en séance, avant le vote du budget, telle que la réglementation le prévoit et que cette demande était inutile.

Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2021 est approuvé par 19 suffrages exprimés : 18 voix pour et 1 voix contre (M. Luc FORNAS).

DELIBERATION 1 - DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AURA POUR L'INSTALLATION D'UN CITY STADE.

Mme le Maire rappelle et expose le projet d'installation d'un city stade et la possibilité de demander une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Le montant de la demande serait de 40 159.00 € soit 50% du montant des travaux s'élevant à 80 319.51 € HT.

Le plan de financement proposé s'établirait ainsi :

Subvention Région AURA (50%) :	40 159.00 €
Subvention au titre de la DETR (25%) :	20 100.00 €
Autofinancement de la commune (25%) :	20 060.51 € HT

Le Conseil Municipal : 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour **UNANIMITE APPROUVE** le projet d'installation d'un city stade pour un montant de travaux de 80 319.51 € HT et le plan de financement proposé ; **DEMANDE** et **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes d'un montant de 40 159.00 €. **DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2021.

DELIBERATION 2 - DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AURA POUR L'ISOLATION

Mme le Maire expose le projet de rénovation et d'isolation de la toiture de l'école maternelle publique et la possibilité de demander une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le montant de la demande serait de 41 326.00 € soit 50% du montant des travaux s'élevant à 82 652.00 € HT.

Le plan de financement proposé s'établirait ainsi :

Subvention Région AURA (50%) :	41 326.00 €
Subvention au titre de la DSIL (30%) :	24 795.00 €
Autofinancement de la commune (20%) :	16 531.00 €

VU le code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal : 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour **UNANIMITE des suffrages exprimés APPROUVE** le projet de rénovation et d'isolation de la toiture de l'école maternelle pour un montant de travaux de 82 652.00 € HT et le plan de financement proposé ; **DEMANDE** et **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes d'un montant de 41 326.00 €. **DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2021.

DELIBERATION 3 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL POUR LA RENOVATION ET L'ISOLATION DE LA TOITURE DE L'ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE.

Mme le Maire expose le projet de rénovation et d'isolation de la toiture de l'école maternelle publique et la possibilité de demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL.

Le montant de la demande serait de 24 795.00 € soit 30% du montant des travaux s'élevant à 82 652.00 € HT.

Le plan de financement proposé s'établirait ainsi :

Subvention au titre de la DSIL (30%) : 24 795.00 €

Subvention Région AURA (50%) : 41 326.00 €

Autofinancement de la commune (20%) : 16 531.00 €

Le Conseil Municipal: 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour UNANIMITE

APPROUVE le projet de rénovation et d'isolation de la toiture de l'école maternelle pour un montant de travaux de 82 652.00 € HT et le plan de financement proposé ;

DEMANDE et AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL d'un montant de 24 795.00 €.

DELIBERATION 4 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU RHONE POUR L'AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE

Mme le Maire expose le projet d'aménagement d'un giratoire entre la D33E et la D159 et la voie communautaire (allée Grange Chapelle) et la possibilité de demander une subvention auprès du Département du Rhône.

Le montant de la demande serait de 195 234.00 € soit 50% du montant des travaux s'élevant à 390 468 € HT.

Le plan de financement proposé s'établirait ainsi :

Subvention du Département (50%) : 195 234.00 €

Subvention de la CCPA (25.60%) : 100 000.00 €

Autofinancement de la commune (24.40%) : 95 234.00 €

VU le code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal: 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour UNANIMITE

APPROUVE le projet d'aménagement d'un giratoire entre la D33E et la D159 et la voie communautaire (allée Grange Chapelle) pour un montant de travaux de 390 468 € HT et le plan de financement proposé ;

DEMANDE et AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département du Rhône d'un montant de 195 234.00 €.

DELIBERATION 5 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Considérant la possibilité offerte aux communes de déposer auprès du Département une demande de subvention au titre de la dotation des amendes de police ;

Considérant le projet de pose d'une glissière de sécurité et d'un enrochement du chemin du Gué, pour sécuriser le passage des usagers entre la voie routière et le cours d'eau, pour un montant de travaux estimé à 15 483 € HT ;

Le Conseil Municipal : 19 voix Pour UNANIMITE **APPROUVE** le projet de pose d'une glissière de sécurité et d'un enrochement du chemin du Gué, pour sécuriser le passage des usagers entre la voie routière et le cours d'eau, pour un montant de travaux estimé à 15 483 € HT. **DE-**

MANDE et AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police.

DELIBERATION 6 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS NUMERIQUES POUR LA MEDIATHEQUE

Mme le Maire expose que l'équipement numérique actuel de la médiathèque est vétuste et qu'il convient de renouveler et compléter le matériel et d'investir dans un nouveau logiciel. Elle présente le projet d'achat ainsi que la possibilité de demander une subvention auprès de la DRAC.

Le montant de la demande serait de 7 259 € soit 50% du montant total de l'achat s'élevant à 14 518.20 € HT.

Le plan de financement proposé s'établirait ainsi :

Subvention de la DRAC (50%) : 7 259.00 €

Autofinancement de la commune (50%) : 7 259.20 €

Le Conseil Municipal: 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour UNANIMITE

des suffrages exprimés APPROUVE le projet de renouvellement de l'équipement numérique de la médiathèque pour un montant de 14 518.20 € HT et le plan de financement proposé ; **DEMANDE et AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC pour un

montant de 7 259 € ;

DELIBERATION 7 : ATTRIBUTION DU MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE A SIGNER TOUS DOCUMENTS Y AFFECTES.

Mme le Maire rappelle la consultation lancée pour une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la requalification du centre Bourg avec pour mission l'étude de faisabilité pour réaliser un pôle santé.

Après analyse, elle propose de retenir le groupement d'entreprises :

ACS (Assistance Conseil Sécurité),

Tranche ferme : 23 770.00 € HT

Tranche optionnelle n°1 : 6 250.00 € HT (études opérationnelles/Elaboration du programme)

Tranche optionnelle n°2 : 7 520.00 € HT (études opérationnelles / aide à l'organisation de la consultation de maîtrise d'œuvre).

Soit un montant total du marché de 37 540 € HT, soit 45 048 € TTC.

Le Conseil Municipal: 19 voix Pour UNANIMITE **DECIDE** d'attribuer le marché au groupement ACS/S2E-IC aux montants exposés

DELIBERATION 8 : DELIBERATION RELATIVE AU BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU).

Madame le Maire rappelle que la modification de notre Plan Local d'Urbanisme est rendue nécessaire afin notamment de permettre :

L'ouverture de la zone AU de Grange Chapelle motivée par la nécessité de proposer un nouvel espace pour le développement de nouveaux logements ;

La possibilité encadrée d'autoriser des aménagements et/ou extensions limitées pour les bâtiments d'habitation existants en zone A ou N, ainsi que leurs annexes et piscines, comme déjà permis pour les habitations en secteurs Ah et Nh ;

La création d'un STECAL (Secteur de Taille et Capacité d'Accueil Limitées) afin de permettre la régularisation d'une sédentarisation en cours d'une famille des gens du voyage initialement installée à La Ponchonière ;

L'adaptation de certaines dispositions du règlement ou des actualisations en vue de faciliter leur application.

L'identification de bâtiments désaffectés de toute activité agricole pour un potentiel changement de destination.

Par arrêté municipal n° 2021-20 en date du 20 mars 2021, les modalités de la concertation ont été définies afin d'informer et échanger avec les habitants notamment au regard de l'ouverture à l'urbanisation de Grange Chapelle.

Conformément à ces modalités, la concertation s'est déroulée du 29 mars 2021 au 21 avril 2021, auprès de la population, des associations locales et des autres personnes concernées. Le projet de dossier de modification du PLU a été mis à disposition du public :

en mairie de Savigny, aux heures d'ouverture au public, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations, à savoir la mise à disposition d'un cahier,

sur le site Internet de la commune de Savigny (www.mairie-savigny69.fr).

Les observations pouvaient être également formulées par courrier adressé à Madame le Maire de Savigny en vue d'être insérées au cahier de concertation. Monsieur l'Adjoint en charge de l'urbanisme se tenait à la disposition du public en mairie sur rendez-vous pour tout renseignement et/ou enregistrement d'observations écrites et orales.

Les observations du public ont été enregistrées et sont conservées en mairie. Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du document de synthèse listant les différentes observations enregistrées : 19 demandes ont été inscrites au cahier de concertation, dont 9 ont été reçues par courrier et 3 par mails. Elle indique qu'il y a eu 24 visites en mairie et 13 rendez-vous avec Monsieur l'adjoint à l'urbanisme.

Il en ressort des demandes :

d'identification d'anciens bâtiments agricoles désaffectés pour un changement de destination,

de majoration de 3 mètres supplémentaires la hauteur maximale des constructions en zone Ui limitée actuellement à 12 mètres ou

15 mètres ponctuellement pour les besoins d'une entreprise en développement, de constructions de hauteurs plus importantes (R+1) et donc plus traditionnelles dans le secteur Nv, d'implantation de piscine pour les habitations existantes en zones Uia, de justification du STECAL de modifications de l'article N2 du règlement pour la Zone Nd(a) de modification des zones réservées, d'hébergements insolites en zones U, A et N de classements de terrains actuellement non constructibles en terrains constructibles, sans objet au regard de la procédure de modification du PLU. Ces points sont enregistrés et pourront être étudiés dans le cadre d'une procédure de révision du PLU.

D'autre part, au cours de la commission générale du 27/04 il a été évoqué l'interdiction de construire en limite séparative dans la zone Ud. Cela étant exposé et suite aux réunions en Commission, Madame le Maire propose au Conseil municipal de tirer le bilan suivant de la phase de concertation désormais achevée :

Il doit tout d'abord être considéré que la concertation organisée par la Commune s'est tenue conformément aux modalités définies par arrêté municipal n° 2021-20 du 20 mars 2021 sus-rappelée. La concertation a permis à la population de prendre connaissance du projet de modification du PLU, mais aussi de s'exprimer sur les points d'évolution retenus.

Le bilan qui peut en être tiré fait apparaître que les expressions formulées relevaient principalement de demandes particulières et non sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU de Grange Chapelle.

Il est aussi proposé l'évolution du règlement en zone U et d'autoriser la construction sur limite séparative en zone Ud sous réserve que celle-ci reste ouverte sur la totalité d'une façade au moins et qu'elle soit implantée dans la bande de recul de quatre mètres au moins par rapport à la limite séparative (extension ou construction d'une maison par un auvent, pergola, carport d'au moins quatre mètres de largeur),

il est à noter qu'aucune opposition n'a été manifestée sur ce projet de modification n° 1 du PLU, ni même sur certains points.

Considérant que Mme DUTOUR Evelyne informe le conseil qu'elle ne souhaite pas participer au vote étant concernée par une demande d'identification d'anciens bâtiments agricoles désaffectés pour un changement de destination,

Le Conseil Municipal: 18 suffrages exprimés : 17 voix Pour – 1 abstention (M. Luc FORNAS) **CONSTATE** que la concertation a été conduite conformément aux modalités définies par l'arrêté du Maire susvisée ;

ARRÊTE le bilan de la concertation tel que proposé par Madame le Maire - Tous les documents générés par la concertation sont consignés en mairie de Savigny. **DIT** que ce bilan de la concertation sera joint au dossier d'enquête publique de la modification n° 1 du PLU de Savigny, qui se déroulera à la rentrée de septembre 2021, **ACTE** La rectification du projet de modification, La proposition de faire évoluer le règlement **AUTORISE** Madame le Maire à saisir la MRAe, à consulter la CDPENAF et les différentes personnes publiques associées sur le projet de modification n° 1 du PLU rectifié et à le soumettre ensuite à enquête publique.

DELIBERATION 9 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.

Considérant que la commune peut recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs sur le fondement de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984,

Considérant le surplus d'activité actuel au sein du service technique-espaces verts, avec notamment le début des saisons très chargées en matière d'entretien des espaces verts et la mise en place du désherbage manuel alternatif. Mme le Maire propose la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Cet emploi est créé à temps complet à compter du 17 mai 2021.

Le Conseil Municipal : 19 voix Pour **DECIDE** : de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité à compter du 17 mai 2021. **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

DELIBERATION 10 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION DE TARARE (SIERT)

Mme le maire informe que le syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Tarare, par délibération du 25 septembre 2020, demande une modification de ses statuts, à la suite de l'élection de 2 vice-présidents et de la prise de la compétence eau de la communauté d'agglomération de l'ouest Rhodanien (COR) leur faisant obligation de passer en syndicat mixte.

La question doit être soumise à l'approbation de notre conseil municipal.

Considérant la délibération du SIERT en date du 25 septembre 2020 ;

Le Conseil Municipal: 19 voix Pour **UNANIMITE DECIDE** d'émettre un avis favorable à la modification de statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Tarare.

DELIBERATION 11 : MODIFICATION DU REGLEMENT D'UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

Mme le Maire expose qu'à l'occasion de la demande de la CCPA d'intégrer une annexe au règlement intérieur des locations de salles communales concernant la mise en place du tri lors des événements organisés dans les salles, il est apparu opportun de s'interroger sur notre règlement et sur la nécessité de l'actualiser.

Elle précise que la commission « Communication et vie associative » a travaillé sur ce dossier et propose un projet de règlement d'utilisation des salles communales.

Considérant le projet de règlement d'utilisation des salles communales présenté ;

Le Conseil Municipal: 19 voix Pour **UNANIMITE APPROUVE et ADOPTE** le nouveau règlement d'utilisation des salles communales tel que joint en annexe.

DELIBERATION 12 : DESIGNATION D'UN REFERENT A LA SECURITE ROUTIERE AUPRES DE LA PREFECTURE DU RHONE.

Mme le Maire expose que la Préfecture du Rhône nous informe que pour renforcer l'action de la sécurité routière au plus près du citoyen, l'Etat souhaite concrétiser un partenariat avec les collectivités territoriales.

L'Etat souhaite mettre en place un réseau de référents « sécurité routière » et propose la nomination d'un élu municipal, correspondant sécurité routière, pour développer des actions transversales dans les champs de compétence des collectivités et partager des informations autour de cette problématique.

Considérant la candidature de Monsieur Alain DARGERÉ ;

Le Conseil Municipal: 19 voix Pour **UNANIMITE APPROUVE** la candidature présentée ; **DESIGNE**, M. Alain DARGERÉ référent à la sécurité routière auprès de la préfecture du Rhône.

DELIBERATION 13 : DESIGNATION DE REFERENTS DE LA CHAINE D'ALERTE INONDATIONS AUPRES DU SYNDICAT DE RIVIERES BREVENNE TURDINE (SYRBT).

Mme le Maire expose que le SYRBT sollicite la commune afin de désigner un ou plusieurs référent(s) de la chaîne d'alerte inondations pour la commune.

Le Conseil Municipal: 19 voix Pour **UNANIMITE DESIGNE** Mme Monique LAURENT, Monsieur Christian Martinon et Monsieur Pierre Hulin, référents de la chaîne d'alerte inondations auprès du SYRBT.

INFOS CCPA ET INFOS DIVERSES :

Mme le maire annonce que le prochain conseil communautaire aura lieu le 20 mai prochain et qu'elle a proposé qu'il se déroule à Savigny, salle du Trésorcle.

La CCPA a mis en place le « Cadran Solaire », solution numérique pour savoir si une maison est bien orientée pour la pose de panneaux solaires. Tous les habitants peuvent le consulter. Le lien internet a été communiqué dans le dernier Savigny infos.

Virginie Chaverot, Vice-Présidente à la CCPA en charge de la mobilité rencontrera les élus de Savigny le 5 mai en mairie, pour recueillir les besoins de la commune en matière de mobilités (transports collectifs et mobilités actives).

Un registre sera ouvert à destination du public du 25 mai au 25 juin suite à la transformation de l'ASL d'irrigation des Bigarreux en ASA. L'association a en charge un projet d'irrigation dans le domaine agricole.

CRDES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

M. Alain Dargère pour la Commission Voirie :

Les travaux de Points à Temps seront réalisés sur les voiries de la commune

à partir du 5 mai. La fauche des talus doit commencer la semaine prochaine. La journée du 12 mai a été retenue pour le fleurissement avec des volontaires qui se seront inscrits pour participer à cette journée.

Alain Dargère signale que la table de pique-nique installée sur l'aire communale au croisement de la route de Bibost et chemin de Mont Piollier a été volée. Une plainte a été déposée en gendarmerie.

Mme Nicole Thivard pour la Commission Communication :

Une discussion est en cours avec les commerçants du marché pour adapter les horaires et fixer les emplacements.

La borne marché permettant le raccordement électrique des forains devrait être mise en service à la mi-juin.

Les panneaux d'information sont en fonctionnement. Il s'agit d'une information standard pour l'instant, les agents en charge de l'information seront formés pour diffuser des messages personnalisés.

Les associations Savigny Danse et Sav'unis les Arts ont été rencontrées pour le stockage de leurs matériels.

Une mise à jour des conventions avec les associations ainsi que du formulaire demande de subventions est en cours.

Mme Isabelle Kapfer Serve pour la Commission Service à la personne et services scolaires :

Le chantier jeunes en lien avec la CCPA se déroulera du 19 au 23 juillet. La commission a proposé un chèque cadeau pour un achat culturel en plus de l'indemnité prévue par la CCPA.

M. Serge Malet pour la Commission Bâtiments :

Les travaux d'étanchéité du toit de l'école des Sources ont été réalisés. Les travaux de réfection du mur du Chalet Montange débiteront fin mai.

Le travail de rechapissage pour une meilleure lecture des noms des soldats « Morts pour la France » au monument aux morts sera réalisé également fin mai.

La porte d'entrée du Chalet Montange sera changée et celle du restaurant scolaire sera réparée.

Luc Fornas précise que pour poursuivre les travaux de l'ancien lavoir à la Font Porée, il a été demandé un relevé topographique à un géomètre. La MFR de Chessy l'a contacté pour étudier la possibilité de faire intervenir des élèves dans les travaux à venir dans le cadre de leur BTS.

TRAVAUX DES REPRESENTANTS A LA CCPA

Vincent Marty :

Le nouveau règlement des salles de sports a été rédigé

Evelyne Dutour :

La commission travaille à la mise en place de chèques cadeaux pour favoriser le commerce local. Une aide à la solution numérique pour les commerçants est également étudiée.

Nicole Thivard :

Une action est en cours avec le Département pour ce qui concerne la découverte des ENS. La taxe de séjour est reconduite dans les montants identiques en 2021. A noter que pour 2020, les résultats financiers liés à la perception de cette taxe est en augmentation alors qu'il était envisagé une forte baisse à cause de la crise sanitaire.

Une réunion avec les acteurs du tourisme est prévue.

Divers :

Evelyne Dutour signale qu'elle a beaucoup de difficultés pour obtenir le réseau fibre. **Serge Malet** répond qu'il y a effectivement différents problèmes qui ne sont pas spécifiques à notre commune. Différents travaux sont en cours de réalisation par l'installateur.

CR succinct du conseil municipal - 22/06/21

RETRAIT DU POINT N°10

Mme le Maire annonce le retrait du point n°10 portant sur la modification du règlement du marché hebdomadaire car la mairie est toujours en attente de la réponse du Syndicat Interprofessionnel des Commerçants des marchés de France Région Lyonnaise et Rhône Alpes (SICAR).

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu de la séance du 4 mai 2021 est approuvé à l'unanimité

Présents : LAURENT Monique ; DARGERÉ Alain ; THIVARD Nicole ; KAPFER-SERVE Isabelle ; MALET Serge ; COQUARD Marie-Bernadette ; CHABRANT Jean Pierre ; DE CAMARET Floriane ; HULIN Pierre ; DUTOUR Evelyne ; LAINE Daniel ; BUISSON Bruno ; CHANCELLIER Marie-Claude ; DUTOUR Jean-Yves ; FORNAS Luc.

Absents excusés : MARTINON Christian (en réunion au SYDER) a donné pouvoir à LAURENT Monique et est arrivé pour le vote de la 7^{ème} délibération. SEEMANN Isabelle a donné pouvoir à DUTOUR Evelyne. BONNET Colette a donné pouvoir à HULIN Pierre. MARTY Vincent a donné pouvoir à LAINE Daniel.

Absents : / **Secrétaire de séance :** FORNAS Luc

DELIBERATION 1 - Précision quant aux missions et fonctions des cadres d'emplois bénéficiaires des IHTS - complément apporté à la délibération n°2011-35 du 7 juin 2011 relative à la modification du régime indemnitaire des agents communaux.

Madame le Maire rappelle que par délibération du conseil municipal en date du 7 juin 2011 il a été adopté la modification du régime indemnitaire des agents de la commune.

Cette délibération reste en vigueur jusqu'à la mise en œuvre du nouveau dispositif légal soit le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, dit RIFSEEP.

Ce régime indemnitaire a été complété par la délibération en date du 26 août 2014 pour les agents de la filière animation.

La délibération instaurant ce régime indemnitaire vise le versement des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) en précisant uniquement la catégorie des agents concernés soit les catégories C et B avec une limitation au 7^{ème} échelon pour la catégorie B et le statut des agents bénéficiaires (titulaires, stagiaires, non titulaires de droit public et pour tous à temps complet ou non complet).

Pour donner suite à une première demande de Mme le comptable public, la délibération n°2020-071 du 15 décembre 2020 a précisé la liste des grades correspondants aux agents visés en 2011 soit les agents de catégories C et B, sans apporter de modification à la délibération du 7 juin 2011 laquelle reste applicable dans l'intégralité de ses modalités.

Afin de se conformer pleinement à l'attendu réglementaire édicté par le décret précité, il y a lieu de préciser encore les termes de la délibération du 15 décembre 2020, afin de préciser les missions exercées ouvrant droit à la mise en paiement d'heures supplémentaires.

En effet la simple mention du cadre d'emploi et/ou du grade sur la délibération n'est pas suffisante pour répondre aux attendus réglementaires.

Il est donc proposé de mettre en conformité notre délibération avec les attendus réglementaires en listant par grades/cadre d'emploi, les fonctions impliquant la réalisation effective d'heures supplémentaires comme suit :

Filière : Administrative / Cadre d'emploi : Adjoints administratifs territoriaux—Rédacteurs Territoriaux / Fonctions : Agents administratifs des affaires générales : état-civil/élections/urbanisme/cimetière... Agents d'accueil-Standard. Gestionnaires finances, budgétaire et comptable. Gestionnaires RH.Responsable de l'agence postale.

Filière : Technique / Cadre d'emploi : Adjoints techniques territoriaux Agents de Maîtrises territoriaux / Fonctions : Agents d'entretien des écoles, des bâtiments communaux. Agents techniques des services voirie, espaces verts, bâtiments, fêtes et cérémonies. Responsable des équipes techniques (voirie, espaces verts, bâtiments, entretien, fêtes et cérémonies...)

Filière : Sanitaire et Sociale / Cadre d'emploi : Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles / Fonctions : ATSEM

Filière : Animation / Cadre d'emploi : Agents Adjoints d'animation territoriaux / Fonctions : Agents de surveillance temps périscolaires, cantine, garderie, études scolaires.

Filière : Culturelle / Cadre d'emploi : Adjoints du Patrimoine territoriaux / Fonctions : Gestionnaires de la Médiathèque (accueil, animation, encadrement équipe bénévole, gestion des collections...).

Par ailleurs, il convient de préciser aussi que les missions ouvrant droit à la mise en paiement d'IHTS sont les suivantes :

Surcharge de travail temporaire.

Remplacement d'un agent (congés, absence pour maladie,...).

Elections.

Intervention dans le cadre d'événements organisés par la collectivité : manifestations culturelles, événements festifs (08 décembre, carnaval, fête de la musique, 14 Juillet...), inaugurations, vernissages expositions, événements sportifs etc....

Participation à des réunions et/ou formations en dehors des horaires habituels de travail.

Intervention dans le cadre de l'astreinte technique

Le Conseil Municipal: 19 voix Pour UNANIMITE

DELIBERATION 2 - Création d'un emploi permanent – Cadre des adjoints administratifs

Considérant qu'en vue du recrutement d'un agent chargé d'accueil, affaires générales, secrétariat mairie, il convient de créer un poste du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Madame le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent de Chargé(e) d'accueil, affaires générales, secrétariat mairie, ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs.

Cet emploi est créé à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le Conseil Municipal: 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour UNANIMITE DECIDE la création d'un emploi de Chargé(e) d'accueil, affaires générales, secrétariat mairie, à compter du 1^{er} septembre 2021 dans les conditions exposées ci-dessus. DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour répondre à une question Mme le Maire précise qu'un poste sera supprimé par la suite.

DELIBERATION 3 : Demande d'admission en non-valeur de créances éteintes – Budget annexe des Locaux commerciaux - 2021

CONSIDERANT, que l'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont dispose le comptable public ont été mises en œuvre,

CONSIDERANT, la demande d'admission en non-valeur de créances éteintes du 30 avril 2021 sur le budget annexe des Locaux commerciaux, déposée par le Comptable public de la Trésorerie de l'Arbresle, réparties sur 9 titres émis en 2018 et 2019.

Madame le Maire propose l'admission en non-valeur de créances éteintes des titres émis dont le détail est établi ainsi :

Le Conseil Municipal: 19 voix Pour UNANIMITE DECIDE les admissions en non-valeur listées ci-dessus pour un montant de 9 139.89 €.

DIT que le montant total de l'admission en non-valeur de créances éteintes, soit 9 139.89 € sera inscrit à l'article 6542 du budget annexe des Locaux commerciaux.

DELIBERATION 4 : Vente d'une partie de la parcelle de terrain – cadastre D 1938 - située Route de Sain Bel - Jardins de la Cure.

Mme le Maire informe qu'une partie de la parcelle n°1938, représentant 71 m², est actuellement louée au propriétaire du bâtiment jouxtant cette parcelle. Elle précise qu'un bail de 9 ans avec tacite reconduction avait été signé par la commune le 19 octobre 2019 pour cette surface de 71 m² en 2019 et n'avait pas fait l'objet d'une délibération.

Mme le Maire propose la vente de cette partie de parcelle au locataire actuel. Elle précise que l'avis du Domaine, sollicité conformément au CGCT, estime la valeur de ce bien à 3 550 euros.

Elle précise également que cette parcelle n'est pas constructible, le mur de soutènement est associé à cette parcelle. Les frais liés à cette vente et l'entretien du mur seront à la charge du preneur.

Elle propose de suivre l'avis du Domaine et de vendre cette parcelle de 71 m² au prix de 3 550 euros.

Le Conseil Municipal: 18 voix Pour – 1 voix Contre (M. Luc FORNAS)

DECIDE la vente d'une partie de la parcelle n°1938, représentant au prix de 3 550 euros. DIT que les frais liés à la vente seront à la charge de l'acheteur ainsi que l'entretien du mur de soutènement. AUTORISE Mme le Maire à signer tout document afférent à cette vente.

DELIBERATION 5 : Chantiers Jeunes : autorisation donnée au Maire de mise en œuvre et modalités.

Mme le Maire expose, Les chantiers jeunes sont portés par la CCPA et organisés par les communes. Ils ont été mis en place par une délibération

du conseil communautaire du 4 février dernier.

Ils sont portés par les structures jeunesse ou la mairie ce qui est le cas de notre commune. Ils se déroulent uniquement pendant les vacances scolaires et pour une durée de 20h, ils s'adressent à un public entre 14 et 18/20 ans.

Ces chantiers ont un intérêt général : mise en peinture de locaux publics, petit entretien d'espaces verts, débarrasage, construction de petit mobilier....

Les jeunes perçoivent chacun une gratification, versée par la commune, de 100€/semaine de chantier (20h de travail par semaine). La CCPA verse sur demande, une subvention à la Maire, à l'issue du chantier.

Pour l'année 2021, deux chantiers jeunes seraient organisés pendant les vacances scolaires d'été du 19 au 23 juillet et un autre en prévision à la Toussaint en fonction du nombre de jeunes inscrits.

Afin de valoriser l'engagement de ces jeunes, Madame le Maire propose de leur remettre un bon cadeau d'une valeur de 50 €, en plus de la gratification de 100€/semaine.

Le nombre de jeunes concernés serait de 15 pour les trois chantiers ce qui représenterait une somme totale maximum de 750 €.

Le Conseil Municipal : 18 suffrages exprimés : 18 voix Pour UNANIMITE DECIDE la mise en œuvre des chantiers jeunes dans les conditions précisées ci-dessus, APPROUVE le versement d'une gratification de 100 € par jeune participant au chantier, APPROUVE la remise d'un bon cadeau de 50€/jeune participant au chantier. APPROUVE et AUTORISE Mme le Maire à signer la convention entre la CCPA et la mairie, En réponse à une question il est précisé que l'encadrement est assuré par le centre Léo Lagrange et des élus de la commune (J.P CHABRANT, Jean-Yves DUTOUR, Luc FORNAS).

DELIBERATION 6 : Approbation de l'avenant à la Convention avec l'association « Brévenne Accueil » pour l'occupation d'un logement (local nu)

Madame le Maire rappelle que la commune a signé avec l'association Brévenne Accueil une convention de mise à disposition d'un logement utilisé pour la mise à l'abri d'urgence de personnes en précarité.

Considérant l'avenant n°1 à ladite convention portant l'échéance de la mise à disposition au 30 juin 2020 ;

Considérant l'avenant n°2 à ladite convention portant l'échéance de la mise à disposition au 30 juin 2021 ;

Considérant la demande formulée par l'association Brévenne Accueil de bénéficier d'une prolongation de la mise à disposition pour une durée d'un an afin de permettre à la famille accueillie de finaliser l'ensemble des démarches entreprises ;

Le Conseil Municipal: 19 voix Pour UNANIMITE DECIDE la prolongation par avenant d'une durée d'un an de la convention signée avec l'association Brévenne Accueil soit jusqu'au 30 juin 2022. AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°3 correspondant.

DELIBERATION 7 : Approbation du règlement d'attribution de subventions communales aux associations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1611-4

Vu, l'article 10 de la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001,

Vu le projet de règlement d'attribution de subventions communales aux associations ci-joint,

Madame le Maire informe que la commission Vie associative a travaillé sur la mise en place d'un règlement d'attribution de subventions aux associations de la commune.

Il s'agit de définir un cadre commun à toutes les associations, pour les conditions générales d'attribution des subventions ainsi que pour les modalités de demandes. La commune s'engage ainsi dans une démarche de transparence vis-à-vis des associations bénéficiaires de subventions.

Toute association sollicitant une subvention sera tenue de respecter la procédure mise en place.

Par ailleurs, le respect de cette démarche facilitera le traitement de chaque demande.

Mme le Maire propose la mise en œuvre de ce règlement.

Le Conseil Municipal: 19 voix Pour UNANIMITE APPROUVE le règlement d'attribution de subventions communales aux associations tel que

présenté. **AUTORISE** Mme le Maire à signer ledit règlement ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

Monsieur Christian MARTINON arrivé à 21h20 reprend son vote.

DELIBERATION 8 : Modification du règlement intérieur des services périscolaires

Madame le Maire informe que la commission Vie scolaire a travaillé sur la modification du règlement intérieur des services périscolaires afin d'apporter les évolutions et précisions nécessaires au bon fonctionnement des services. Après présentation du projet, elle propose la mise en œuvre de ce règlement.

Le Conseil Municipal: 19 voix Pour UNANIMITE APPROUVE le règlement intérieur de services périscolaires, **AUTORISE** Mme le Maire à signer ledit règlement ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

DELIBERATION 9 : Modification de la convention de mise à disposition de locaux et équipements à une association.

Madame le Maire informe que la commission Vie Associative a travaillé sur la modification de la convention de mise à disposition de locaux et équipements à une association, afin d'apporter les évolutions et précisions nécessaires apparues au fur et à mesure du fonctionnement.

Après présentation du projet, elle propose la mise en œuvre de cette convention.

Le Conseil Municipal: 19 voix Pour UNANIMITE APPROUVE la convention de mise à disposition de locaux et équipements à une association

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

Mme Monique LAURENT pour la Commission Agriculture :

Un projet de réalisation d'un flyer qui présentera les productions des agriculteurs de la commune est en cours. La mise en forme et l'impression seront réalisées par la CCPA.

M. Alain Dargère pour la Commission Voirie :

L'enrochement du chemin du Gué est presque terminé, la pose des glissières interviendra prochainement.

Pour le pont Barraquin, un massif béton est à prévoir par nos services avant la pose du garde-corps en septembre.

City-stade : début des travaux fin juin. Cimetière : des cavurnes et colombaires seront ajoutés avant la Toussaint.

La finalisation de l'adressage est en cours.

Retenue collinaire de la Font Porée : étude en cours pour son entretien et sa sécurisation.

M. Christian MARTINON pour la Commission Urbanisme :

La consultation des Personnes publiques associées est en cours (Missions Régionales d'Autorité environnementale et Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers). Elle sera suivie de l'enquête publique avec au préalable la saisie par le maire du Tribunal Administratif pour la nomination d'un commissaire enquêteur.

Lotissement de la Doyennerie : travaux en cours pour l'extension du réseau et la pose d'un transformateur.

M. Pierre HULIN pour la Commission Environnement :

Lancement du diagnostic énergétique des bâtiments communaux par la CCPA.

Mobilité : la CCPA écrit un schéma directeur de la mobilité. La commune proposera d'intégrer notre projet dans ce schéma car des subventions pourraient être accordées.

Des devis pour installer des toilettes publiques à côté du terrain en gore ont été demandés.

Après-midi Fleurissement : communication à améliorer.

Chemins PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) : la reconnaissance est faite, les fiches de randonnée seront disponibles en juillet.

Mme Nicole Thivard pour la Commission Communication :

Finalisation du Savigny Infos avec zoom sur les nouveaux agriculteurs.

Un nouveau livret d'accueil est en projet.

Mme Isabelle Kapfer Serve pour la Commission Service à la personne et services scolaires :

Les dossiers périscolaires seront distribués dans les écoles prochainement.

Médiathèque : L'action du Département Bébé Lecteur devient l'action Première Page (partenariat avec la médiathèque départementale). La commission prévoit en septembre une petite réception pour remettre une peluche en plus du livre aux bébés nés en 2020.

Le thème des animations de la médiathèque et du centre de loisirs pour l'année à venir sera le recyclage. Des visites et ateliers sont prévus (ressourceries et déchèteries).

M. Serge Malet pour la Commission Bâtiments :

La rénovation du mur du Chalet Montange est en cours.

Restaurant scolaire : une porte d'entrée a été réparée.

Les 3 défibrillateurs de la commune ont été contrôlés et un 4^{ème} sera installé sur le mur de la cantine,

Des devis ont été demandés pour agrandir la tribune à l'église.

Le rechapissage des lettres du Monument aux Morts est en cours.

Pôle santé : le Cabinet ACS poursuit son travail.

TRAVAUX DES REPRESENTANTS A LA CCPA

Alain Dargère :

Travaux terminés : Route de Bully (réfection de la chaussée), Route de la Croix de Fer (assainissement), Route de la Métralière (création de 2 zones de croisement).

Nicole Thivard :

Commission Tourisme - CCPA : création d'un site dédié aux initiatives et productions locales.

POINTS DIVERS

Suite à la demande de Monsieur Luc Fornas d'obtenir la liste électorale de la commune, Madame le Maire informe les élus que celle-ci lui a été transmise conformément à la législation.

Mme le Maire informe qu'elle n'a pas connaissance et qu'elle n'a pas été consultée sur le projet annoncé par un binôme de candidats aux élections départementales, et relaté dans le Progrès du jeudi 10 juin concernant le contournement de Sain Bel-L'Arbresle via Savigny, de la RD 389 (carrefour de la route de Bibost) jusqu'à l'A89 à St Romain.

Droit d'expression

Liste « Ensemble pour Savigny »

L'été arrive à Savigny et avec lui les vacances nous avons tous bien mérité ce temps de repos après une année 2020 2021 bien chargée : confinement successifs, couvre-feu... Nos nerfs ont été mis à rude épreuve. La vie reprend maintenant son cours et c'est une bonne chose.

Naturellement nous aussi nous allons prendre quelques jours de repos mais nous sommes toujours engagés et vigilants quant aux décisions prises, pour contrer tous projets risquant de nuire au bien être des Savignois.

On se retrouve à la rentrée, sûrement sous un autre format car madame le maire nous censure après 800 caractères.

Bel été à tous

Marie Claude, Jean Yves, Bruno

**Retrouvez votre
Savigny Info
tout en couleur
et les anciens numéros
sur le site de la mairie
www.mairie-savigny69.fr
rubrique MAIRIE / PUBLICATIONS**



les Nouvelles Exploitations Agricoles de Savigny



La ferme du Petit Arbre

Jean-René Bourrat et Maxime Deguerre se sont installés comme maraîchers, avec le label bio, sur la commune le 1^{er} mai 2021 et ont créé la Ferme du Petit Arbre. « Le maraîchage est le cœur de notre métier, et notre projet, à l'image de la Vie, est en

constante évolution : vente à la ferme, en circuit-court, local, bio... »

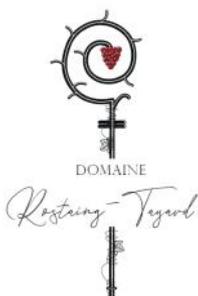
Ils font partie de « Terre de liens », réseau associatif qui agit pour préserver les terres agricoles, faciliter l'accès des paysans à la terre et développer l'agriculture biologique et paysanne.

Présents sur le P'tit Marché Savignois, vous pouvez aussi vous rendre à la ferme le mercredi de 15h à 19h ou sur le parking de Ferrière Fleurs à l'Arbresle le samedi de 9h à 13h.

www.la-ferme-du-petit-arbre.fr



Domaine Rostaing-Tayard



Après une reconversion professionnelle amorcée en 2017, **Emmanuel Rostaing-Tayard** a intégré le pôle Viti à Beaune en vue d'obtenir un diplôme de Responsable Viticulture Œnologie.

Il a travaillé auprès de vignerons à Volnay en Bourgogne, à Fleurie dans le Beaujolais ainsi qu'à Cromwell en Nouvelle Zélande.

Attaché à son village d'enfance et à ses paysages, vinifier notre terroir lui est donc apparu comme une évidence et l'a encouragé à aller au bout de son projet d'installation à Savigny.

Des parcelles sont récemment venues complétées les premiers pieds de vignes démarrés en 2020 ce qui lui a permis de pouvoir s'installer en tant que vigneron. L'intégralité du domaine est en conversion biologique et biodynamique certifiés. La production se fera en vin rouge et blanc en vente sur Internet et auprès des cavistes et restaurants.



Claire Rostaing-Tayard

Claire Rostaing-Tayard s'est installée au 01/01/2021 à la suite du départ à la retraite de ses parents. Souhaitant conserver l'exploitation de ses parents avec une motivation écologique en contribuant à la biodiversité, elle a créé son entreprise « La terre mère ». L'ensemble est converti en agriculture biologique avec Ecocert.



Également vétérinaire depuis 2010 et phyto-aromathérapeute depuis 2018, elle se forme cette année au CFPPA de Nyons pour la production et la transformation des plantes médicinales avec un stage chez une productrice.

Cette année la production a été principalement la cerise (vendue à un grossiste) et un peu de cueillette sauvage de plantes.

En 2022, elle pourra proposer à la vente directe : cerises, farine de petit épeautre, jus de raisin, des tisanes, des hydrolats, des teintures mères, de la gemmothérapie et des huiles de soin.



Elevage Clément Cherblanc

Installé en avril 2019, **Clément Cherblanc** élève des vaches allaitantes de race Aubrac, qu'il commercialise en circuits traditionnels, et à la boucherie de St Pierre la Palud. Il a toujours travaillé dans l'agriculture, et a repris l'exploitation de son oncle Jean-Luc Merlin, tout en continuant de travailler comme salarié agricole dans une autre ferme.



Rucher du Sonnay

À la suite d'un licenciement, **Marie-Ange Lehmann** a décidé de faire une reconversion professionnelle. Petite-fille d'agriculteur et d'apiculteur à Sourcieux-les-Mines, elle avait depuis longtemps des ruches au Sonnay. Elle décide alors de se lancer dans l'aventure pour en faire son métier. Augmentant progressivement ses ruches de 20 à 200 en 3 ans, elle obtient en 2018 le statut de Chef d'exploitation. Aujourd'hui elle produit du miel, mais aussi de la gelée royale, du pollen,

de la propolis et fabrique des pains d'épices. Elle cherchait une habitation où elle puisse aménager son laboratoire pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions. C'est ainsi qu'elle est arrivée sur Savigny en achetant la ferme de Dominique Bourrat. Il est possible de lui passer commande et de prendre rendez-vous sur la ferme. Elle reviendra dès que possible sur le P'tit marché savignois.



Poneys et Chevaux du Domaine



Dès Septembre 2021

Un parcours d'équitation et de natation pour aider votre enfant dans son développement moteur et sensoriel

L'aquatic Club et Poney et Chevaux du domaine s'associent pour concevoir un accompagnement pour les enfants aux besoins spécifiques.

Nous proposons des séances encadrées par des professionnels expérimentés.

Les séances de piscine et d'équitation sont sous forme de groupes d'enfants de maximum 12 ans.

La formule comprend 15 séances d'équitation et 15 séances de natation adaptées.

Pour l'équithérapie, il est possible de faire le choix d'un accompagnement individuel.

Contacts:

Poneys et chevaux du domaine
46 route du bois du maine
69210 l'Arbresle
06 64 05 72 58
claire.defranco@wanadoo.fr

Aquatic Club
Allée de Grand Champ
69210 Sain Bel
06 67 14 15 49
acpa69@gmail.com

Claire et Kevin Denis ont repris le centre équestre familial Poneys et Chevaux du Domaine depuis septembre 2020.

Le but est de développer les activités déjà existantes comme les balades à poneys, les randonnées, les cours collectifs à partir de 4 ans jusqu'au cours compétition, les pensions en boxes et prés mais aussi d'élargir l'offre avec des prestations à la carte comme les EVJF, les anniversaires, les groupes entreprises, les écoles, les cours particuliers, le coaching personnel et l'équithérapie (équitation adaptée, médiation équine) qui est la grande nouveauté de Septembre 2021 avec un professionnel formé pour une prise en charge notamment pour des troubles du comportement et troubles moteurs type TSA, TDA, TDAH voir plus.

Les dates à retenir :

Stages d'été du 12 Juillet au 23 Aout 2021, du Lundi au Vendredi, en journée ou demi-journée.

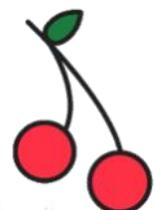
Inscriptions pour la rentrée 2021 -2022 lors des permanences du 7au 12 Juillet de 12h à 18h, du 30 au 3 Septembre ou par mail :

claire.defranco@wanadoo.fr



Florent Goutte

Florent Goutte est installé depuis avril 2018 sur l'exploitation de Louis Goutte. L'exploitation est constituée de 11.5ha de cerisiers, dont 8 en production vendus à l'Entreprise Chambe à Bessenay, et de 20 mères limousines sur 30ha.



MANIFESTATIONS CULTURELLES & SPORTIVES

Voici les manifestations prévues à ce jour.
Les mesures sanitaires conduiront sans doute à des annulations ou des aménagements.
Nous vous tiendrons informés via le site internet de la mairie et la page Facebook.

DON DU SANG

Jeudi 22 juillet

St Germain - Nuelles

mon-rdv-dondesang.ets.sante.fr



Vendredi 27 août : Concours de pétanque - Classe en 1 Terrain en ghorre

Jeudi 2 septembre : AG et repas du Trait d'Union de l'Amitié, salle du Trésoncle

FORUM des ASSOCIATIONS

Samedi 4 septembre

9h-12h



14 septembre au 22 octobre : Exposition « Maquette de l'abbaye de Savigny », Médiathèque

Mercredi 15 septembre : L'île aux histoires, 15h15 et 16h30, Médiathèque

Fête des Classes en 1 !

Dimanche 19 septembre



21 septembre au 22 octobre : Exposition « La vigne et le vin au Pays de l'Arbresle », Médiathèque

Samedi 25 & Dimanche 26 septembre : Représentations Théâtre Les Brigadiers Enflammés, Petit Théâtre

Samedi 2 & Dimanche 3 octobre : Représentations Théâtre Les Brigadiers Enflammés, Petit Théâtre

Samedi 9 octobre : dans le cadre de l'Exposition « La vigne et le vin au Pays de l'Arbresle » : rencontre avec Mr Philippe Thomas, vigneron-conseiller de Savigny, 10h-12h Médiathèque

Samedi 9 & Dimanche 10 octobre : Représentations Théâtre Les Brigadiers Enflammés, Petit Théâtre

Jeudi 14 octobre : Anniversaire des classes en 0 et 1 - Trait d'Union de l'Amitié, salle C.Gouttenoire

Samedi 16 & Dimanche 17 octobre : Représentations Théâtre Les Brigadiers Enflammés, Petit Théâtre

Mercredi 20 octobre : L'île aux histoires, Médiathèque

Jeudi 11 novembre : Cérémonie commémorative - Commune & ADR CATM, Monument aux Morts

Mercredi 17 novembre : L'île aux histoires, Médiathèque

Vendredi 26 novembre : Marché de Noël (à confirmer)

Vendredi 3 décembre : Concours de belote au profit du Téléthon, salle C.Gouttenoire

& Exposition photos Fabien Dubessy, salle C.Gouttenoire (à confirmer)

Dimanche 5 décembre : Cérémonie commémorative - Commune & ADR CATM, Monument aux Morts

Samedi 11 décembre : Sainte Barbe des Pompiers (repas

midi et soir), salle du Trésoncle

& Jam Session, SavUni les Arts (à confirmer - ou 18 décembre), Petit Théâtre

Dimanche 12 décembre : Arbre de Noël Trait d'Union de l'Amitié, salle du Trésoncle

Mercredi 15 décembre : L'île aux histoires, Médiathèque

Dimanche 19 décembre : Concert de Noël, Eglise

Office de Tourisme
du Pays de L'Arbresle



Lyonnais et Beaujolais

Office du Tourisme les Mercredis Découverte & Animations du Samedi

Des visites et animations pour tous, au grand air dans les Monts du Lyonnais et le Beaujolais des Pierres Dorées.

VISITES GUIDÉES • ANIMATIONS • DÉMONSTRATIONS •
ATELIERS • BALADES COMMENTÉES

Nouveau cette année : commandez votre pique-nique du terroir à déguster avant ou après certaines animations pour prolonger le plaisir de la visite !

Découvrez le programme complet sur :
www.arbresletourisme.fr - 04 74 01 48 87



Le P'tit Marché Savignois

Tous les vendredis de 15h30 à 19h
Place du 8 Mai 1945

Toutes les semaines :

Charcuterie, boucherie, traiteur, Charcuterie des 2 Villages, St Laurent de Chamousset (06.50.21.17.23)

Fruits et légumes, Denise et Roger Chaverot, Saint-Forgeux (06.89.54.94.64)

Légumes bio, Ferme du Petit Arbre, Savigny (06.03.50.22.76)

Fromages brebis/chèvre/vache et yaourts, Ferme de Rusille, Savigny (06.14.71.17.97)

Pizzas, J'y vais Pizza, 18h à 21h45 (sous la Mairie) (06.37.60.15.96)

Les Fruits à co'que, noix, noisettes, amandes... et produits transformés artisanalement (06.31.27.39.05)

Tous les 15 jours :

Epicierie itinérante, vrac et bio, la Pépité Verte, L'Arbresle (04.74.01.09.09)

Herboristerie, O trésor des Plantes, Bully (06.65.04.04.84)

Bières locales, Brasserie Prisca, L'Arbresle

Bijoux, les Fabuleuses, Julie Masia, Savigny (06.31.35.88.00)

Tous les 1er vendredi du mois (sauf exception) :

Confitures et terrines, Au bonheur des Papilles, Sourcieux les Mines (06.19.23.51.75)

D'autres commerçants sont présents ponctuellement :

Huiles de Crête (Gandelin Passion 06.33.14.96.60), **Miel**

et gelée royale (Rucher du Sonnay, Savigny 06.33.81.49.20), **Tupperware** (Carine Cortial 06.26.23.67.61)

Et parfois, quelques animations :

Marché d'auteurs, Troc de Graines, Associations ...

**Fréquentez le marché régulièrement
pour les découvrir !**

Téléchargez dès à présent l'application
ILLIWAP pour recevoir toutes les infos
savignaises en direct ! (voir détails en page 2)

